



**UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI**



**INSTITUT NATIONAL DES METIERS D'ARTS, D'ARCHEOLOGIE ET  
DE LA CULTURE (INMAAC)**

## **LICENCE PROFESIONNELLE**

**Filière : Administration Culturelle (AC)**

**GESTION DES PAYSAGES CULTURELS EN REPUBLIQUE  
DU BENIN : CAS DE LA FORET SACREE KPASSE DE  
OUIDAH**

**Réalisé et présenté par:**

H. Jéugnon Landry AFFOKPE

**Sous la direction de:**

Dr Opêoluwa Blandine AGBAKA  
Enseignante-Chercheuse à  
l'INMAAC / UAC

**2016-2019**

**Première promotion**

## REMERCIEMENT

La réalisation du présent mémoire est pour ma personne l'heureuse occasion de témoigner de ma sincère et profonde gratitude à tous ceux qui, de près ou de loin, et de diverses manières ont contribué à ma formation. Mes remerciements vont particulièrement à l'endroit de :

- **Pr Pierre MEDEHOUEGNON**, premier Directeur de l'INMAAC ;
- **Dr Didier HOUENOUE** ((Maître de Conférences), actuel Directeur de l'INMAAC ;
- **Dr Opêluwa Blandine AGBAKA**, mon maître de mémoire, pour sa disponibilité et ses précieux conseils malgré ses nombreuses occupations ;
- **Dr Dorothée DOGNON**, Responsable des Licences à l'INMAAC ;
- **Dr Paul AKOGNI**, actuel Directeur du patrimoine culturel au Bénin, pour son soutien et son accompagnement;
- **Messieurs Modeste ZINSOU et Gédéon KPASSENON**, mes maîtres de stage, pour m'avoir fourni les informations nécessaires et indispensables pour la réalisation de ce mémoire ;
- **Sa majesté MITO DAHO KPASSENON DEFODJI** 18<sup>ème</sup> Roi des HOUEDAH, pour m'avoir accueilli dans la forêt sacrée pour mon stage et pour ses précieuses informations ;
- **M. Daniel TCHANGODINAN** pour ses conseils et recommandations,
- **M. Eric-Hector HOUNKPE** pour ses conseils et orientations,
- L'ensemble des guides accompagnateurs de la forêt sacrée et tout le personnel de l'office du tourisme de Ouidah pour l'accueil chaleureux et la franche collaboration ;
- Les enseignants et toute l'administration de l'Institut National des Métiers d'Arts, d'Archéologie et de la Culture pour la transmission de savoirs théoriques et pratiques indispensables à ma formation et pour la vie active ;
- Toute la première promotion en Administration culturelle de l'INMAAC pour la fraternité, les conseils et les orientations.

### **DEDICACE**

Je dédie ce mémoire à mes parents, Paul Z. AFFOKPE et Clémence A. TCHANGODINAN, pour leurs multiples efforts et sacrifices quotidiens pour l'accomplissement de ma personne ; de même qu'à mes proches pour leur amour et leur affection. Puisse ce travail vous rendre fiers.

**Houénagnon Jésusnon Landry AFFOKPE**

## RESUME

Les paysages culturels constituent une catégorie importante de patrimoine culturel au plan mondial. Ils traduisent la corrélation entre l'homme et son environnement de vie dans le temps. En plus d'être une source capitale de connaissance de l'histoire des peuples, les paysages culturels représentent un atout important au maintien de l'écosystème et à l'épanouissement, socio-économique et culturel des nations qui en prennent soin et qui les valorisent.

Le Bénin, berceau du Vodoun, regorge d'une richesse culturelle assez riche et variée. Au plan paysager, le pays représente un important réservoir de sites touristiques. La mise en œuvre d'une politique de gestion axée sur la sauvegarde et la mise en valeur de ces sites devrait amener le secteur culturel à participer au développement économique du pays. Malheureusement le secteur est dominé par une léthargie alarmante. Il urge de mener des actions salvatrices afin de dynamiser le secteur. C'est ce à quoi s'est attelée cette étude que nous avons effectué sur la forêt sacrée Kpassè de Ouidah, site paysager drainant des touristes de par le monde entier depuis des décennies. Dans notre étude, nous avons fait un diagnostic de l'état actuel de gestion du site.

Des résultats obtenus, il ressort que la forêt sacrée Kpassè de Ouidah comme plusieurs autres sites culturels du Bénin est confrontée à plusieurs difficultés qui ne favorisent pas son développement. Ces problèmes se résument au manque de méthode et de moyens appropriés à la gestion de ce type de patrimoine, au manque de cadres techniques, à l'absence de politique patrimoniale, à la mauvaise gestion, à l'urbanisation galopante etc. Face à ces maux la prise de conscience quant au danger est primordiale. Nous suggérons à la suite de nos analyses un changement de mentalité et la mise en œuvre d'un projet de revitalisation du site afin de lui donner une image de site digne d'être visité.

**Mots-clés :** Bénin, paysages culturels, gestion, enjeux, valorisation...

## ABSTRACT

Cultural landscapes constitute an important category of cultural heritage worldwide. They reflect the correlation between humans and their living environment over the time. In addition to being a vital source of knowledge of people histories, cultural landscapes represent an important asset in maintaining the socio-economic and cultural development of nations who take care and value them.

Benin, the cradle of Vodoun, is full of a fairly rich and varied cultural wealth. In the terms of landscape, the country represents an important reservoir in tourist site. The implementation of a management policy focused on safeguarding and enhancing these sites should lead the sector to participate in the country's economic development. Unfortunately the sector remains in alarming lethargy. It urges to carry out saving actions in order to revitalize the sector. That is the main aim this study, we carried out on the sacred forest of Kpassè. That landscaped site attracts tourists from all over the world. In our study, we made a diagnosis of the current state of management of the site.

From the obtained results, it appears that the sacred forest of kpassè like many other cultural sites in Benin is facing several difficulties which do not promote its development. These problems are mainly the lack of an appropriate method and means for managing this type of heritage, the lack of technical staff, mismanagement and above all growing urbanization. Considering these evils, awareness of danger is essential. Following our analyzing, we suggest a change of mentality and the implementation of a site revitalization project in order to give it an image of a site worthy of being visited.

**Keys-word:** Benin, cultural landscape, management, challenges, development...

## CYGLES ET ABBREVIATIONS

- **DPC** : Direction du Patrimoine Culturel
- **FSK** : Forêt Sacrée Kpassè
- **ICOM** : Conseil International des Musées
- **ICOMOS** : Conseil International des Monuments et Sites
- **LPM** : Liste du Patrimoine Mondial
- **MTCA** : Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts
- **OMT** : Organisation Mondiale du Tourisme
- **ONG** : Organisations Non Gouvernementale
  
- **OTO** : Office du Tourisme de Ouidah
  
- **PAG** : Plan d'Action du Gouvernement
- **PC** : Paysage Culturel
- **PCI** : Patrimoine Culturel immatériel
- **PCM** : Patrimoine Culturel Matériel
- **PDC** : Plan de Développement communal
- **RB** : République du Bénin
- **UICN** : Union International pour la Conservation de la Nature
- **UNESCO** : Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture

# Gestion des paysages culturels au Bénin : cas de la forêt sacrée Kpassè de OUIDAH

2016-  
2019

## SOMMAIRE

|                                                                                       |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| REMERCIEMENT .....                                                                    | i   |
| DEDICACE.....                                                                         | ii  |
| RESUME.....                                                                           | iii |
| ABSTRACT .....                                                                        | iv  |
| CYGLS ET ABBREVIATIONS .....                                                          | v   |
| INTRODUCTION.....                                                                     | 1   |
| CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE DES PAYSAGES CULTURELS .....                               | 3   |
| I- CLARIFICATIONS CONCEPTUELLES .....                                                 | 3   |
| I.1 Le patrimoine culturel .....                                                      | 3   |
| I.2 Le patrimoine naturel : essais de définition .....                                | 6   |
| I.3: Le paysage culturel : essais de définition.....                                  | 8   |
| II : JUSTIFICATION, IMPORTANCE DU SUJET ET HYPOTHESES.....                            | 12  |
| II.1: Justification et importance du sujet.....                                       | 12  |
| II.2: Hypothèses de recherche.....                                                    | 13  |
| CHAPITRE II : REVUE DE LITTERATURE.....                                               | 14  |
| I- PAYSAGES CULTURELS DANS LE MONDE, EN AFRIQUE ET AU BENIN : ETAT DES LIEUX.....     | 14  |
| I.1: Paysages culturels du monde .....                                                | 14  |
| I.2: Paysages culturels en Afrique .....                                              | 15  |
| I.3: Paysages culturels au Bénin.....                                                 | 17  |
| II- DE LA PROTECTION ET DE LA CONSERVATION DES PAYSAGES CULTURELS AU BENIN .....      | 21  |
| II.1 : Cadre juridique et institutionnel de la protection et de la conservation ..... | 22  |
| III- LES ENJEUX DE LA CONSERVATION DES PAYSAGES CULTURELS AU BENIN .....              | 25  |
| III.1 : Enjeux Socio Culturels et culturels .....                                     | 25  |
| III.2: Enjeux Economiques .....                                                       | 26  |
| III.3: Enjeux Ecologiques .....                                                       | 27  |

# Gestion des paysages culturels au Bénin : cas de la forêt sacrée Kpassè de OUIDAH

2016-  
2019

|                                                                       |    |
|-----------------------------------------------------------------------|----|
| CHAPITRE III : DEMARCHE METHODOLOGIQUE .....                          | 29 |
| I- PRESENTATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL POUR LE STAGE .....         | 29 |
| I.1: Présentation de la forêt sacrée de kpassè .....                  | 29 |
| I.2 Expérience de stage .....                                         | 33 |
| II- LES OUTILS DE PROSPECTIONS .....                                  | 36 |
| II.1: La collecte de données .....                                    | 36 |
| II.2: Analyse des informations.....                                   | 37 |
| CHAPITRE IV : RESULTATS ET DISCUSSIONS.....                           | 41 |
| I- PRESENTATION DES RESULTATS .....                                   | 41 |
| II- APPROCHE DE SOLUTIONS .....                                       | 42 |
| II-1 Propositions à l'endroit des acteurs et du pouvoir central ..... | 42 |
| II-2 Projet professionnel : 'KPASSE YEYE', la nouvelle FSK .....      | 44 |
| II-3 : Proposition d'organisation administrative pour le site .....   | 48 |
| CONCLUSION .....                                                      | 50 |
| Bibliographie .....                                                   | 51 |
| Liste des illustrations.....                                          | 55 |
| Liste des tableaux.....                                               | 55 |
| Annexes .....                                                         | 56 |
| Table des matières :.....                                             | 64 |

## INTRODUCTION

La connaissance des origines et de l'évolution des sociétés humaines est d'une importance capitale pour l'humanité toute entière. Elle permet de situer les événements dans leur période d'enchaînement en vue d'un suivi plus clair du monde dans son dynamisme. Cette connaissance passe par l'appropriation des témoins du temps, de l'espace et de l'histoire que sont les patrimoines culturels dans leur diversité et leur unicité tels que reconnu par la communauté internationale. Les paysages culturels, œuvre conjugués de l'homme et de la nature, ne sont pas des moindres. Ils constituent des galeries vivantes de l'évolution de l'homme dans son milieu naturel. Partout dans le monde, un accent particulier est mis sur la richesse que comportent ces restes des civilisations antérieures sur tous les plans (historique, culturel et culturel, sociopolitique et économique). Cette prise de conscience engendre la multiplication des actions de protection, de conservation et de valorisation des biens culturels en général et des paysages culturels en particulier en vue de profiter des atouts qu'ils offrent tout en assurant leur pérennisation.

Le Bénin, terre abondant en pratiques endogènes dispose d'une fortune culturelle très grande et variée compte tenu de son histoire et de son évolution socioculturelle et politique. La bonne gestion de cette richesse devrait conduire le pays à un décollage économique conséquent. Malheureusement, cette richesse dont dispose le Bénin est minée par une mauvaise gestion alarmante. L'on ne prend pas encore assez conscience de ce fait. Il urge donc de redynamiser le secteur culturel béninois précisément sur le plan de la gestion des paysages culturels afin de permettre au pays en général et aux communautés territoriales de jouir de leurs richesses culturelles. En d'autres termes, il faut identifier et actionner les facteurs qui contribuent à une évolution croissante du secteur. C'est d'ailleurs ce qui motive l'orientation du choix de ce sujet de recherche de fin de formation en licence, filière Administration culturelle sur « **la gestion des paysages culturels en République du Bénin : cas de la forêt sacrée Kpassè de Ouidah** ».

Dans le cas de la présente étude, l'objectif général est d'étudier le mode de gestion des paysages culturels au Bénin afin de le rendre plus efficace. Spécifiquement, il s'est agi d'identifier les organes impliqués dans la gestion de la FSK, d'analyser la gestion du site, de relever la contrainte à son épanouissement et de proposer des solutions pour sa gestion efficace.

Afin de mieux aborder le sujet et pour répondre à la problématique émise, la présente étude est structurée en quatre chapitres. Le premier chapitre présente la problématique du sujet alors que le second est relatif à la revue de littérature. Le chapitre trois porte sur la démarche méthodologique suivie et le quatrième chapitre présente les résultats, l'analyse des données et les recommandations.

## CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE DES PAYSAGES CULTURELS

*Dans le présent chapitre, nous clarifierons dans un premier temps le concept de paysage culturel, puis dans une seconde section, nous justifierons l'importance du sujet avant de formuler les objectifs et les hypothèses de cette étude.*

### I- CLARIFICATIONS CONCEPTUELLES

#### I.1 Le patrimoine culturel

Le concept de patrimoine se subdivise en deux grandes catégories que sont : le patrimoine culturel et le patrimoine naturel. Il revêt un aspect ambivalent qu'il faut d'abord élucider avant de revenir à la définition même de l'expression. Le terme « patrimoine culturel » doit être considéré comme un groupe nominal composé de "patrimoine" et de "culture". Il est donc important de faire une lumière sur le sens des deux mots afin de mieux situer le terme dans le contexte actuel.

##### I.1.1: Le patrimoine: essais de définition

Plusieurs penseurs ont opiné sur la notion de « patrimoine » depuis son apparition jusqu'à nos jours. Mais il est reconnu et accepté de tous que le terme vient de l'expression latine « patrimonium », apparue au XII<sup>ème</sup> siècle, qui veut dire "patrimoine" (ensemble de ce que nous recevons de chez nos pères) et "matrimoine" (ce que nous recevons de chez nos mères) dans le vieux français. Au fil des temps, le terme "matrimoine" devint "matrimoine" puis disparut au profit du terme "patrimoine" pour désigner par extension l'ensemble des biens (matériels, immatériels et naturels) que l'on reçoit de ses parents et que l'on transmet aux générations prochaines. On l'a tout de suite considéré comme un synonyme du mot "héritage" qui traduisait l'ensemble des objets précieux que l'on recevait de ses ascendants. Selon Le Littré (édition de 1960), le patrimoine est un bien d'héritage qui descend suivant les lois, des pères et mères à leurs enfants. Plus tard, avec le dynamisme du monde et de la pensée humaine, on est passé du terme de "héritage" aux termes de biens publiques; trésors; monuments etc. Chaque génération avait pour mission de conserver et de protéger le trésor ancestral afin de le transmettre à ses descendants tel que reçu. Ici le patrimoine est perçu comme un bien qui doit traverser le temps, et, chaque génération devient passeur de main. Ceci apparaît comme une course de relais où chaque membre d'une équipe court l'un après l'autre en se passant le témoin. Plus loin, le terme acquiert plusieurs sens selon chaque discipline et suivant

le contexte dans lequel il est employé. Selon la théorie classique d'Aubry et Rau, « le patrimoine est l'ensemble des biens d'une personne, envisagé comme formant une universalité de droit ». Autrement dit, le patrimoine correspond à l'ensemble des biens et des obligations d'une personne (physique ou morale) ou d'un groupe de personnes, appréciable en argent, et dans lequel entrent les actifs (valeurs, créances) et les passifs (dettes, engagement). En biologie (génétique), il définit l'ensemble des gènes transmis à un individu par ses parents ; il est le synonyme du génotype. Dans le cas présent nous axerons nos travaux sur l'aspect culturel du patrimoine.

## I.1.2 :La culture : essais de définition

La culture est un terme qui présente des sens multiples tous dérivés du sens premier de « culture de la terre ». En effet, le mot vient du latin *cultura* (habiter, cultiver ou honorer), lui-même issu de *colere* (cultiver et célébrer) et se réfère généralement à l'activité humaine (les travaux champêtres et l'élevage) mais aussi à l'action de cultiver l'esprit. On peut donc facilement comprendre de cette approche étymologique que le terme est d'abord anthropocentrique, c'est-à-dire, mettant l'homme au milieu de toute approche définitionnelle. Autrement dit, 'il n'existe pas de 'culture'' sans l'homme. Cicéron fut le premier penseur à faire le rapprochement du mot *cultura* à l'être humain. Il affirme que: «un champ si fertile soit-il ne peut être productif sans culture, et c'est la même chose pour l'âme sans enseignements. » (Tusculanes. II. 13). Aujourd'hui, le terme « culture » prend des significations différentes voire contradictoires selon les utilisations et avec le dynamisme de la connaissance. En philosophie, la culture désigne ce qui n'est pas naturel ; qui distingue l'être humain de l'animal. C'est le moyen par lequel l'homme se définit en tant qu'être social. Elle comporte l'ensemble des règles, lois, codes, langages et modes de vie établis au sein des sociétés humaines et transmet à travers les générations. La culture est ici considérée comme le propre de l'homme ou d'un groupe humain par opposition à l'espèce animale (contrairement à l'animal qui ne fait qu'habiter le monde, l'homme rend le monde habitable en le transformant). C'est ce que soutient Morin (1973) en disant que «la culture est le patrimoine informationnel constitué des savoirs, savoir-faire, règles, normes propres à une société. » La sociologie abonde dans le même sens en identifiant la culture à l'ensemble des activités, des croyances et des pratiques communes à une société ou à un groupe social particulier. A partir de ces deux approches notionnelles on comprend aisément les nouvelles voies que la culture emprunte. Elle dépasse désormais la simple activité humaine et s'élargit à l'ensemble de la vie des sociétés humaines dans le temps et l'espace.

Selon les terminologies de l'UNESCO énoncées à la conférence de Mexico (1982) « **la culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.** » Cette définition de l'UNESCO place la culture au cœur même de l'humanité de l'homme en tant qu'individu et en tant qu'être social, ainsi que de la constitution et de la définition des groupements humains. On retient donc que la culture a un caractère pluridimensionnel. Plus simplement, la culture permet de distinguer les peuples entre eux et permet à l'individu de se retrouver dans son groupe culturel. Elle est la caractéristique de la pérennisation d'un cercle culturel. Sa transmission se fait de génération en génération par le biais d'éléments matériels ou immatériels que nous appelons patrimoine culturel.

**Le patrimoine culturel** défini à l'article 1<sup>er</sup> de la convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel regroupe :

- Les monuments : œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,
- Les ensembles : groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,
- Les sites : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

**Exemple de patrimoine culturel matériel** : Le site Tombouctou au Mali classé sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1988.



**Photo 1: Le site du Tombouctou au Mali, bien culturel matériel immeuble inscrit sur la LPM en 1988**

**Source:** [www.unesco.org/en/documents/107981](http://www.unesco.org/en/documents/107981) **Auteur:** Lazare Eloudou Assomo

On déduit de cette définition que la notion de patrimoine culturel regroupe une grande variété de biens matériels mobiliers (peintures, sculpture, monnaie, instruments de musique, manuscrit etc.), immobiliers (monuments, sites archéologique et/ou culturel, subaquatique (épaves de navire, ruines et cités enfouis dans la mer) et immatériels (traditions orales, arts du spectacle, rituels etc.). Outre cette catégorie de patrimoine, l'UNESCO reconnaît un autre type de patrimoine dénommé « patrimoine naturel ».

## **I.2 Le patrimoine naturel : essais de définition**

Le patrimoine naturel constitue un ensemble de sites non modifié par l'homme. C'est un lieu naturel qui représente un intérêt biologique, géologique ou paysager. La convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972 explique mieux la notion en son article 2 et définit officiellement les espaces pouvant être considérés comme patrimoine naturel. On distingue :

- ✓ Les monuments naturels constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique,
- ✓ Les formations géologiques et physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animales et végétales menacées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation,
- ✓ Les sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle (art 2).

Il est important de notifier que le patrimoine naturel associe deux notions essentielle à savoir : « patrimonialité et nature ». La patrimonialité évoque la valeur intrinsèque du patrimoine contenu dans le milieu naturel et le besoin de sa conservation. Quant à la nature, elle permet de désigner le patrimoine naturel en tant qu'élément du paysage marqué par l'homme et donc aussi élément du patrimoine culturel et historique.

Exemple de patrimoine naturel: Le complexe W-Arly-Pendjari inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 1996 (extension avec le WAP en 2017).



**Photo 2: les falaises Gobnangou (complexe W-Arly-Pendjari), paysage naturel et culturel**

**Source** : [www.unesco.org/documents/147435](http://www.unesco.org/documents/147435) **Auteur** : NAMOANO Georges

**La patrimonialisation** : C'est un processus socioculturel, juridique ou politique par lequel un espace, un bien, une espèce ou une pratique se transforme en objet de patrimoine naturel, culturel ou mixte digne de conservation et de restauration.

## I.3: Le paysage culturel : essais de définition

« De tout temps l'homme interagit avec son environnement, transformant la nature vierge en paysages culturels ; desquels il tire ensuite des ressources » (Reinhard et Ulrich, 2013). La notion de paysage culturel tire son essence de trois éléments importants que sont: **l'homme, le milieu naturel et l'activité humaine**. Entre ces trois éléments, il existe une interaction surtout du côté de l'homme vers la nature et vice versa. Au début, le besoin de vivre, de travailler et surtout de bien-être pousse les hommes à mener consciemment ou inconsciemment des actions et/ou activités sur la nature afin de la rendre plus accessible et facile à vivre. L'existence des paysages culturels ne résulte donc pas tout d'abord d'une volonté de la part des groupes humains à en créer ; il s'agissait d'abord de vivre et de survivre. Lorsque l'on considère la question sous cet angle, on ne saurait évoquer une quelconque existence de paysages culturels mais plutôt d'«environnement de vie et de travail» ou de «point d'échange » : l'homme vit et travaille sur la nature et cette dernière lui facilite la vie en retour. Quant à la culture, elle intervient au moment où l'homme s'approprie, prend conscience et observe d'un œil différent l'environnement dans lequel il vit en s'identifiant à celui-ci. C'est-à-dire que le milieu de vie et de travail de l'homme devient la référence identitaire comportant les traits matériels et immatériels de son passé et/ou de son présent avec une projection de son futur. C'est ce que Carl Sauer (1925) explique en affirmant que : « *Le paysage culturel est façonné à partir du paysage naturel par un groupe culturel. La culture est l'agent, la nature est le moyen et le paysage culturel le résultat.* » En 1972, la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO devient le premier instrument juridique international à reconnaître et protéger les paysages culturels. Elle les définit comme les «*œuvres conjuguées de l'homme et de la nature* ». Dans le guide pratique de conservation et de gestion du patrimoine mondial, la définition de paysage culture est beaucoup plus détaillée. En effet, elle englobe une grande partie de l'interaction entre l'homme et son milieu de vie. Les paysages culturels reflètent souvent des techniques spécifiques d'utilisation durable des terres, prenant en considération les caractéristiques et les limites de l'environnement naturel dans lequel ils sont établis, ainsi qu'une relation spirituelle spécifique avec la nature. De ce fait, on déduit que les paysages culturels sont constitués de patrimoine matériel et de patrimoine immatériel.

Exemple de paysage culturel: Le paysage culturel de Sukur au Nigéria classé sur le Liste du patrimoine mondial en 1999.



**Photo 3: Paysage culturel de Sukur au Nigéria inscrit sur la LPM en 1999**

**Source :** [whc.unesco.org/documents/120866](http://whc.unesco.org/documents/120866) **Auteur:** Ishanlosen Odiaua

Les Orientations devant guider la mise en œuvre du patrimoine mondial (2008, annexe 3), présentent les paysages culturels en trois grandes catégories.

### **I.3.1: Le paysage intentionnellement conçu**

Ce type de paysage culturel est clairement défini et créé intentionnellement par l'homme. Il comprend les jardins et les parcs créés pour des raisons esthétiques qui sont souvent associés à des édifices et des ensembles monumentaux, à vocation religieuses ou autres.



**Photo 4: Jardins classiques de Suzhou en Chine inscrit sur la LPM en 1997**

**Source:** [www.unesco.org/documents/111934](http://www.unesco.org/documents/111934) **Auteur:** Giovanni Boccardi

### **I.3.2: Le paysage essentiellement évolutif**

Le paysage essentiellement évolutif résulte d'une exigence à l'origine sociale, économique, administrative et/ou religieuse et atteint sa forme actuelle en association avec, et en réponse à son environnement naturel. Ces paysages reflètent ce processus évolutif dans leur forme et leur composition. Ils se subdivisent en deux points :

- ❖ Le paysage relique ou fossile: il est un type de paysage qui a connu un processus évolutifs qui s'est arrêté soit brutalement, soit sur une période à un certain moment dans le passé. Ses caractéristiques essentielles restent cependant matériellement visibles.
- ❖ Le paysage vivant: C'est un paysage qui conserve dans la société contemporaine un rôle social actif étroitement associé au mode de vie traditionnel et dans lequel le processus évolutifs continue. En même temps, il montre des preuves manifestes de son évolution au cours des âges.



**Photo 5: Le Quebrada de Hamahuaca en Argentine inscrit sur la LPM en 2003**

**Source** : [www.unesco.org/documents/127031](http://www.unesco.org/documents/127031)**Auteur**: Philipp Schinz

### **I.3.3: Les paysages culturels associatifs**

L'inscription de ce type de paysage sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO se justifie par la force d'association des phénomènes religieux, artistiques ou culturels de l'élément naturel plutôt que par des traces culturelles tangibles, qui peuvent être insignifiantes ou même inexistantes.



**Photo 6: Le paysage culturel du lac de l'Ouest de Hangzhou en Chine inscrit sur la LPM en 2011**

**Source:** [www.unesco.org/documents/126245](http://www.unesco.org/documents/126245) **Auteur:** Ko Hon Chiu Vincent

## **II : JUSTIFICATION, IMPORTANCE DU SUJET ET HYPOTHESES**

### **II.1: Justification et importance du sujet**

Les paysages culturels sont d'une grande richesse culturelle mixte. D'abord ils constituent une réserve floristique et faunistique assez riche (surtout des espèces rares ou en voie de disparition) et traduisent le plus souvent le système d'occupation des territoires par les peuples qui y ont vécu. Ensuite ils représentent un patrimoine matériel et immatériel assez dense et spécifique. Le mode de gestion ici dépasse donc l'administration d'un simple espace culturel. Mieux, il va de la conservation du patrimoine naturel qu'est la forêt en elle-même à la sauvegarde de la richesse immatérielles qu'elle comporte avant d'arriver à la mise en valeur qui représente la finalité de toutes les autres activités. De cette mise en valeur découlera un développement conséquent aux plans socioéconomiques, politiques et culturels tant sur la communauté environnante que sur la nation en générale. Il est donc important de mener à bien la gestion des paysages culturels. Au Bénin, la gestion de ce type de patrimoine paraît assez embryonnaire et peu profitable à l'ensemble du pays. Il est vrai que des actions de valorisation des patrimoines

culturels s’observent sur l’ensemble du territoire national. Mais la question des paysages culturels semble être moins abordée que celle des autres types de patrimoine. Ce travail aborde donc la question en mettant l’accent sur les atouts de ce type de patrimoine sur les plans socioéconomiques et politiques. Aussi, nous proposons des instruments de gestion axée sur la valorisation touristique des sites paysagers du pays à travers celui de la FSK. Les résultats pourraient aider le pouvoir public, les gestionnaires et conservateurs dans la prise de décisions techniques en matière de développement de ce type de bien culturel en vue de sortir le secteur de sa léthargie.

## **II.2: Hypothèses de recherche**

Les hypothèses sont des propositions ou des explications que l’on se contente d’énoncer sans prendre position sur leur caractère véridique, c’est-à-dire sans les affirmer ou les nier. Il s’agit donc de simples suppositions à vérifier. Dans notre étude, les hypothèses se présentent comme suit :

Si le site de la forêt sacrée de Kpassè (FSK) est géré par une communauté familiale sa gestion sera plus efficace.

Si l’office du tourisme de Ouidah est associé à la gestion du site de la forêt sacrée, son rayonnement sera plus important.

Si l’urbanisation assure une bonne gestion des terres mettent, les sites paysagers au Bénin seront mieux conservés.

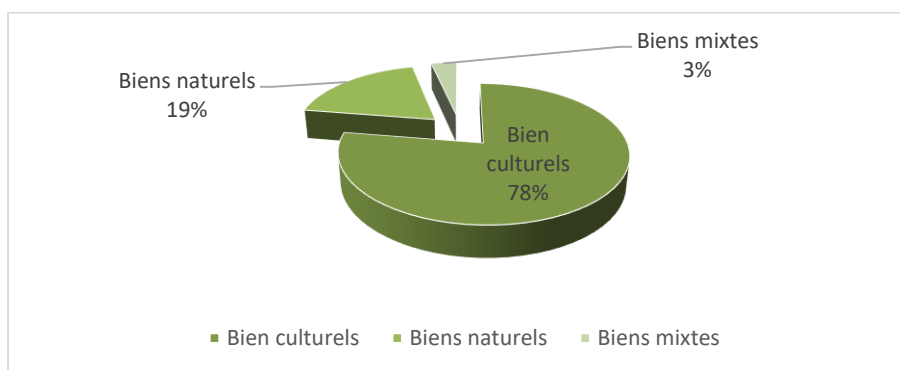
## CHAPITRE II : REVUE DE LITTERATURE

Dans le présent chapitre nous présenterons les paysages culturels à travers le monde, en Afrique et au Bénin, puis nous dégagerons les outils administratifs et légaux de sa protection au Bénin. Nous étudierons ensuite les enjeux de la conservation des PC avant d'aborder la question de leur mise en valeur par le tourisme.

### I- PAYSAGES CULTURELS DANS LE MONDE, EN AFRIQUE ET AU BENIN : ETAT DES LIEUX

#### I.1: Paysages culturels du monde

Les paysages culturels ont atteint aujourd'hui un niveau important de visibilité dans les débats mondiaux sur la protection du patrimoine culturel. Apparus dans une dimension culturaliste au début du XXème siècle, ils ont été formalisés et leur champs sémantique délimité par la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel en 1972. En 1992, un accent particulier est mis sur la valeur universelle exceptionnelle des paysages culturels et ils deviennent ainsi une catégorie de patrimoine culturel à part. Néanmoins, beaucoup de sites avaient été enregistrés sur la Liste du patrimoine mondial même s'ils ne portaient pas le nom de paysages culturels mais répondaient aux critères de distinction des paysages culturels. Aujourd'hui la liste du patrimoine mondial compte au total 1121 biens (869 biens culturels, 213 naturels et 39 mixtes) répartis sur 167 Etats membres en cinq grandes zones (UNESCO, 2019). De ces 1121 biens inscrits sont exclus les bien en périls, les biens déclassés et ceux transfrontaliers.



**Figure 1:** Représentation graphique des biens du patrimoine mondial sur la base des statistique de la LPM

Source : Landry Affokpé

De cette représentation on observe que le pourcentage de biens culturels inscrits est largement supérieur à celui des biens naturels et mixtes inscrit. On retient qu'un important travail de patrimonialisation des espaces culturels reste à faire afin d'équilibrer la Liste du patrimoine mondial.



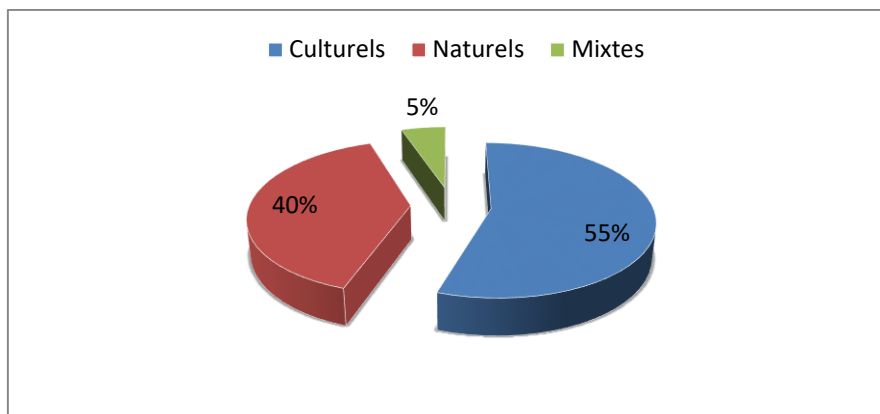
**Photo 7: Paysage culture de Sintra en Portugal inscrit sur la LPM en 1995**

**Source :** [www.unesco.org/fr/documents/112834](http://www.unesco.org/fr/documents/112834) **Auteur:** Fiona Starr

## **I.2: Paysages culturels en Afrique**

Le continent africain dans tout son ensemble constitue une richesse culturelle et naturelle inestimable. Conscient de ce fait, un effort de patrimonialisation des forêts et espaces naturels à caractère culturels s'observe à travers tout le continent. L'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial se fait sur la base de dix critères. Les biens culturels s'inscrivent suivant six critères (i à vi) et les biens naturels quatre critères (vii à x). En 1978, le continent africain a inscrit ses premiers biens sur la Liste du patrimoine mondial: 4 biens sur 13 propositions. Parmi ces 4 biens on peut observer 3 biens naturels et mixtes : l'île de Gorée au Sénégal, la zone de conservation de Ngorongoro en République Unie de la Tanzanie, les Eglises creusées dans le roc de Lalibela en Ethiopie, et le Parc National du Simien en Ethiopie. Des dernières

statistiques mondiales (2019) il ressort que l’Afrique compte quatre-vingt-seize biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (53 biens culturels, 38 biens naturels et 5 mixtes répartis dans 35 pays à travers le continent.



**Figure 2:** Représentation graphique de la liste du patrimoine mondial en Afrique sur la base des statistiques de la LPM

De cette représentation on déduit que même si les biens culturels (55%.) prédominent dans les statistiques du patrimoine mondial, les biens naturels et mixtes occupent également une place importante dans les statistiques (45%). Ceci témoigne de la volonté et de l’effort des Etats africains dans le processus de patrimonialisation des terres.

**Exemple de paysage culturel en Afrique:** La forêt sacrée d’Oshun-Oshogbo au sud du Nigéria inscrite sur la Liste du patrimoine mondiale en 2005.



**Photo 8: La Forêt sacrée d'Oshun-Oshogbo au Nigéria, inscrit sur la LPM en 2005**

**Auteur:** Thierry Joffroy **Source:** [www.unesco.org/documents/120947](http://www.unesco.org/documents/120947)

### **I.3: Paysages culturels au Bénin**

Au Bénin, comme dans plusieurs pays de l'Afrique, la reconnaissance de paysages culturels intègre souvent des sites naturels qui avaient autrefois une vocation culturelle, cultuelle et religieuse, historique ou des parcs naturels classés au moment de la colonisation. Si le Bénin est reconnu comme étant la capitale du Vodoun, les grandes forêts en sont les chefs-lieux. En effet, les forêts occupent une place importante dans la civilisation traditionnelle béninoise. Elles constituent depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, les lieux où l'on garde les grands secrets des peuples. Toutes les puissances des différentes divinités y étaient concentrées. Les forêts en sont même arrivées à porter les noms des divinités qu'elles abritaient. Ceci leur confère le caractère sacré. De ce fait, on distingue plusieurs types de forêts : les forêts ancêtre, les forêts cimetière, les forêts des dieux ou des génies, les forêts sacrées, les forêts des sociétés secrètes... Aujourd'hui, ces forêts existent soit en tant que lieux de culte, ou en tant que pépinière génétiques et jardins de plantes médicinales, largement utilisées au Bénin. Il existe des répertoires des forêts sacrées du pays. Mais en matière de paysage culturel il n'existe aucune liste officielle. Cette étude nous a permis de dresser la liste de quelques sites paysagers à travers le pays.

# Gestion des paysages culturels au Bénin : cas de la forêt sacrée Kpassè de OUIDAH

2016-2019

**Tableau 1:** Tableau synoptique de quelques paysages culturels au sud Bénin

| N° | Nom du site                               | Localisation       | Brève description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----|-------------------------------------------|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 01 | Forêt sacrée de KPASSE                    | OUIDAH(Atlantique) | La forêt sacrée de Kpassè est un bosquet dont l'existence remonte à la création de la ville de Ouidah. C'est aussi un haut lieu de culte car elle abrite l'iroko sacrée dans lequel s'est réincarné le roi KPASSE, fondateur de la ville après sa disparition mystérieuse et plusieurs divinités des peuples HOUEDAH.                                                                                      |
| 02 | Le Jardin des plantes et de la nature JPN | PORTO-NOVO (Ouémé) | Anciennement appelée forêt sacrée de Porto-Novo, le JPN est créé vers le 17 <sup>ème</sup> siècle. Il était le lieu de règlements des différends entre citoyens et d'exécution des sentences des condamnés à mort. Elle abritait aussi les divinités autochtones et les populations venaient y faire des prières et des libations. Aujourd'hui, le JPN constitue un espace vert de la ville de Porto-Novo. |

# Gestion des paysages culturels au Bénin : cas de la forêt sacrée Kpassè de OUIDAH

2016-  
2019

|    |                                     |                          |                                                                                                                                                                                                                            |
|----|-------------------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 03 | La forêt sacrée<br>BAMEZOUN         | HOZIN (Ouémé)            | Signifiant forêt des marais, Bamèzoun est un ilot forestier d'une vingtaine d'hectares situé près du fleuve Ouémé. Elle est le lieu d'intronisation du roi des Ouémè nous et d'inhumation des notables...                  |
| 04 | La forêt sacrée<br>YOVOZOUN         | ALLADA (Atlantique)      | Considérée comme sacrée, Yovozoun serait le lieu d'inhumation des enfants du roi d'Allada morts sans descendance                                                                                                           |
| 05 | La forêt sacrée<br>KODJIZOUN        | AVAGBODJI (Ouémé)        | Lieu d'inhumations et sanctuaire Vodoun situé au bord du fleuve Ouémé.                                                                                                                                                     |
| 06 | La forêt sacrée d'ORO<br>ou OROZOUN | AVRANKOU (Ouémé-Plateau) | Formation naturelle sacralisée par la communauté Wamon. Renfermant de grands arbres et animaux, la forêt est dédiée à la divinité Oro qui protège la communauté contre toute pratique pouvant entraver son épanouissement. |
| 07 | La forêt marécageuse de<br>LOKOLI   | ZOGBODOMEY (Zou)         | Aire protégée du Bénin                                                                                                                                                                                                     |

# Gestion des paysages culturels au Bénin : cas de la forêt sacrée Kpassè de OUIDAH

2016-  
2019

|           |                            |                     |                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------|----------------------------|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>08</b> | Forêt classée de la LAMA   | TOFFO (Atlantique)  | Aire protégée du Bénin classée en 1946.                                                                                                                                                                                   |
| <b>09</b> | Forêt sacrée de ZANNOUDJI  | ZE (Atlantique)     | Se dressant sur une vingtaine d'hectares, cette forêt représente le berceau de la civilisation Aizo.                                                                                                                      |
| <b>10</b> | La forêt sacrée TEDOZOUN   | ALLADA (Atlantique) | C'est une forêt ancestrale située en plein centre-ville d'Allada au quartier Gbowélé. Cette forêt est le lieu où s'est suicidé Tèdo, un des ancêtres d'Allada.                                                            |
| <b>11</b> | La forêt sacrée AVOGBE     | SO-AVA (Atlantique) | Située à Ahomey-lokpo, cette forêt existait avant l'arrivée des premiers hommes dans le milieu. Elle appartient aujourd'hui à la collectivité HOUEDONOU et sert de réceptacle aux mauvais esprits chassés périodiquement. |
| <b>12</b> | La forêt sacrée AKODEBAKOU | AGBANGNIZOUN (Zou)  | Le nom de cette forêt vient des incantations d'une femme qui fuyait la guerre. Aujourd'hui elle abrite une source d'eau dite sacrée.                                                                                      |

## II- DE LA PROTECTION ET DE LA CONSERVATION DES PAYSAGES CULTURELS AU BENIN

La conservation s'explique par l'action de protéger un bien de la destruction ou d'une disparition quelconque. Protéger le patrimoine culturel en général et les paysages culturels en particulier voudra donc signifier la préservation de ceux-ci aux moyens d'actions et d'outils techniques contre toute menace à leur pérennisation. Partout dans le monde, cette conservation est devenue une préoccupation majeure par ces temps de préservation de l'environnement et surtout vis-à-vis des objectifs de développement durable (ODD). Les paysages culturels étant reconnus comme *patrimoine mixte* imposent un mode de gestion assez ambiguë et complexe. Il est d'abord question de prendre soin du patrimoine naturel matériel qui constitue l'essence, la matière première visible du paysage culturel. Ensuite il faut sauvegarder les biens culturels et les éléments du patrimoine culturel immatériel contenus dans le patrimoine naturel. Ce défi devient de plus en plus important à relever dans la plupart des politiques de gestion des paysages culturels à travers le monde surtout en considérant le cadre socioéconomique actuel. La convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel fut le principal instrument juridique qui formalise la gestion des biens patrimoniaux au plan international. Avec la participation de chaque Etat membre, l'UNESCO, à travers cette convention établit les grands axes de la gestion et en institue des organes au plan mondial: le Comité du patrimoine mondial, le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN). Ces organes ont pour missions d'accompagner les Etats parties à la convention dans les efforts qu'ils déploient pour identifier et préserver les biens situés sur leur territoire. Les responsabilités de protection et/ou de conservation incombent donc à chaque Etat vis-à-vis des biens situés sur son territoire : « *chacun des Etats parties à la présente Convention reconnaît que l'obligation d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel visé aux articles 1 et 2 et situé sur son territoire, lui incombe en premier chef...* » (Article 4). La question n'est pas moins abordée au Bénin où plusieurs textes de lois (ci-dessous cités) régissent la gestion du patrimoine culturel.

## II.1 : Cadre juridique et institutionnel de la protection et de la conservation

### II.1.1: Au plan international

Le Bénin, depuis son accession à l'indépendance en 1960 est devenu un Etat de droit. Fort de ce statut le pays s'est aligné au rang de ses paires en intégrant plusieurs organisations à travers le monde en vue de participer à son animation et de se conformer aux normes internationales sur tous les plans. Au plan culturel, le Bénin a ratifié plusieurs textes de lois dans le cadre de sa contribution à la protection du patrimoine international mais aussi pour se doter d'outils adéquats afin de gérer à bien ses propres ressources culturelles. Depuis son adhésion à l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Bénin a ratifié les conventions ci-après :

**Tableau 2 : Listes des conventions internationales ratifiées par le Bénin au plan culturel**

| Convention                                                                                                                                                                   | Date de dépôt | Type de dépôt |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, 1972.</b>                                                                                 | 14/06/1982    | Ratification  |
| <b>Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, 2005.</b>                                                                       | 20/12/2007    | Ratification  |
| <b>Convention sur la protection du patrimoine subaquatique, 2001.</b>                                                                                                        | 04/08/2011    | Ratification  |
| <b>Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, 2003.</b>                                                                                                | 17/04/2012    | Ratification  |
| <b>Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exploitation et le transfert de propriété illicite des biens culturels, 1970.</b> | 01/03/2017    | Ratification  |

Dans le cadre de la convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, le Bénin a inscrit deux sites sur la Liste du patrimoine mondial : le site des palais royaux d'Abomey en 1985 (bien culturel) et le complexe WAP-Arly-Pendjari en 2017 (bien naturel). Le pays a également inscrit cinq biens sur la liste indicative de l'UNESCO à savoir : la ville de Porto-Novo avec les quartiers anciens et palais royaux, la réserve W et l'habitat vernaculaire du nord Bénin, la cité lacustre de Ganvié, la ville de Ouidah avec les quartiers anciens et la route de l'esclavage, le village souterrain d'Agonginto (un autre paysage culturel).

## II.1.2: Au plan national

### Cadre juridique et légal

Au Bénin, la constitution du 11 décembre 1990 fait objet de premier instrument juridique de protection, de sauvegarde et de promotion des « valeurs nationales de civilisation tant matérielles que spirituelles, ainsi que les traditions culturelles » (art. 10). En 1991, la loi N°91-006 du 25 février 1991 portant charte culturelle en République du Benin vient appuyer la constitutions en définissant les fonctions de l'Etat au plan culturel. Elle stipule que l'Etat a pour mission de promouvoir le développement culturel national en garantissant à tous l'accès à la culture. Il a aussi pour mission la sauvegarde, la protection et « la mise en valeur du patrimoine physique et non physique » ainsi que la responsabilité de leurs assurer une prévention contre toute forme d'altération et de transports illicites (art 1, 11 et 13). On retient de ces deux textes que l'Etat est le premier garant de la protection du patrimoine national culturel et naturel. Il agit par le biais de son ministère en charge de la culture et du tourisme en collaboration avec ses structures déconcentrées et décentralisées (préfecture, mairie, direction départementales, services techniques...). La loi N° 2007-20 du 23 août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en république du Bénin vient clarifier la conception de patrimoine national en intégrant dans son champ d'application le patrimoine culturel immatériel (art.1) et en catégorisant le patrimoine national (art. 2.5). Il est donc considéré comme patrimoine culturel de la nation, les biens matériels et immatériels, meubles et immeubles, le patrimoine naturel tel qu'énoncé dans cette loi. Notifions que la liste du patrimoine national peut être complétée par décret pris en conseil des ministres, sur proposition du ministre en charge de la culture (art.5). Les catégories ainsi définies devraient engendrer un inventaire du patrimoine culturel national avec une politique de leur gestion efficace. Mais à ce jour, il n'en existe pas de liste officielle (DPC).

## **Cadre institutionnel**

Au plan institutionnel, les textes prévoient que l'Etat est le premier responsable de la protection et de la conservation du patrimoine culturel dans toutes ses dimensions. Il agit par le biais de son ministère en charge de la culture et du tourisme. Dans le décret n° 414 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisations et fonctionnement du ministère du tourisme et de la culture les missions de l'actuel MTCA sont définies. Elles se résument à la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique générale de l'Etat en matière de tourisme et de culture, conformément aux conventions internationales et aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin (art 3). Afin d'assurer à bien les missions qui lui sont confiées, le ministère de la culture et du tourisme est doté de structures déconcentrées à savoir :

- **les Directions techniques:** la Direction du développement du tourisme, la Direction du patrimoine culturel (DPC), la Direction des arts et du livre (DAL)
- **Les Directions départementales de la culture,**
- **Les Organismes sous tutelles:** le Fond des arts et de la culture (FAC), la Bibliothèque nationale, le Bureau béninois du droit d'auteur et des droits voisins (BUBEDRA), le Festival international de théâtre du Bénin (FITHEB), l'Ensemble artistique national (EAN), le Fond national de développement et de promotion touristique, le Centre national du cinéma et de l'image animée.

### **II.1.3: Au plan communal**

Au plan communal, le législateur national a pris en compte la nécessité de promouvoir les valeurs culturelles béninoises dans les communautés territoriales. A travers la loi n° 91-006 du 25 février 1991 portant Charte culturelle en République du Bénin et la loi n° 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale, il a été donné plein pouvoir aux collectivités locales décentralisées en vue de valoriser les patrimoines culturels et naturels situés sur leurs territoires. Ainsi, les communes sont chargées de créer en leurs seins une commission chargée de la culture et d'y allouer un budget de gestion conséquent. De ce fait, plusieurs municipalités se sont dotées de plan de gestion (PDC) suivant leur vision et objectifs de développement. La municipalité de Ouidah ayant fait l'objet de notre étude s'est établi aussi.

#### **✓ Exemple de la Commune de Ouidah**

Tirant son essence de la vision du Bénin et du programme d'action de l'actuel gouvernement, le PDC 3 prévoit que « d'ici 2025, Ouidah est une commune paisible à économie prospère, de

rayonnement touristique et culturel offrant de services sociaux de qualité accessibles à tous dans une dynamique de développement durable et de bonne gouvernance assurant aux populations un niveau de vie décent et une qualité de vie digne des sociétés modernes ». Nous nous sommes intéressés au volet culturel de ce plan de développement.

A Ouidah, l'office du tourisme représente le service qui s'occupe du secteur touristique et culturel de la ville. Dans la mairie, le PDC est divisé en deux parties. La première (PDC II) contient un bilan de l'état de la commune en général et la deuxième (PDC III) correspond aux actions à mener. De ce document, il ressort que la ville de Ouidah possède un patrimoine culturel et historique assez riche. La beauté de son paysage lagunaire et de ses plages lui confère de nombreuses potentialités de type historique, culturel et éco-touristique. Selon les orientations stratégiques contenues dans le document, il est prévu au plan culturel et touristique, en tenant compte du diagnostic et de l'état actuel du secteur (PDC II), une valorisation du patrimoine culturel et touristique de la ville. Pour atteindre cet objectif général, plusieurs objectifs spécifiques et actions à menées sont inscrit dans le programme de valorisation du patrimoine structuré en deux projets (Projet de renforcement du rayonnement culturel et culturel de la commune, projet de dynamisation des activités touristiques). Ceci témoigne de la volonté de la commune à redynamiser le secteur culturel de la ville.

### **III- LES ENJEUX DE LA CONSERVATION DES PAYSAGES CULTURELS AU BENIN**

#### **III.1 : Enjeux Socio Culturels et culturels**

Les paysages culturels au Bénin comme il a été déjà évoqué sont pour la plupart représentés par des forêts sacrées contenant ou ayant abrités des divinités. Ainsi, outre l'aspect écologique que présentent ces forêts, elles constituent de véritables temples et lieux de cultes pour les adeptes et les divinités. De ce fait, les forêts sacrées s'intègrent dans les pratiques culturelles des adeptes. Elles ont donc une fonction plurielle allant de la participation au maintien de l'écosystème, à la conservation des valeurs endogènes. La FSK faisant l'objet de notre étude est à la fois temple et couvent des adeptes de plusieurs divinités comme Dan, Hêbiosso, Loko, Sakpata. Aujourd'hui, les cultes sont toujours voués à ces divinités et des prières leurs sont adressées pour l'obtention de diverses faveurs. Elles assurent la protection et le bien-être de la communauté, la régularité des saisons, rendent la fécondité et la virilité, bonifie les productions agricoles etc. Ceci traduit une corrélation entre les êtres humains et les dieux en qui ils ont d'une

manière ou d'une autre une certaine croyance. On se retrouve donc dans un partenariat gagnant-gagnant entre les deux parties. Mais on constate que de ces pratiques naissent entre les adeptes, les divinités et même la forêt qui les contiennent un lien identitaire. Désormais les communautés se retrouvent à travers la forêt qui fait partie intégrante de leur quotidien et de leurs êtres. On dira donc que les paysages culturels constituent l'identité socioculturelle des peuples auxquels ils se rattachent. Leur conservation s'inscrit donc dans l'effort de pérennisation de ces pratiques qui mettent en exergue toute l'authenticité de ces sites.

## III.2: Enjeux Economiques

Au plan économique, les enjeux des paysages culturels sont multiples. D'abord, la richesse en plantes médicinales constitue une opportunité pour la satisfaction des besoins sanitaires des populations riveraines. En effet, les forêts contiennent des essences végétales très utilisées dans la purification, la guérison et même la conjuration de sort. La pharmacopée devient ainsi le mode élémentaire de soulagement en cas de maladie ou de conjuration de sort. On peut donc se procurer gratuitement ou à moindre couts des soins chez le thérapeute. En outre, la proximité des forêts est favorable pour une exploitation réglementée en bois industriels. Au plan touristique, les paysages culturels représente un atout majeur à mettre en valeur. Les forêts contiennent pour la plupart de grands arbres séculaires à caractère sacrés qui pourraient être intégrés dans un circuit touristique avec les traits culturels et cultuelles relatifs aux divinités qui les caractérisent. Ceci pourrait drainer un nombre de plus en plus croissant de touristes créant ainsi un nombre important d'emplois. Rappelons que le tourisme à lui seul constitue un secteur d'activité à part entière qui tire son essence de la disponibilité et de la viabilité des biens culturels. Il est devenu depuis plusieurs années un domaine profitable au développement économique des pays. D'abord, il est favorable à la réduction du taux de chômage: lorsqu'il y a beaucoup de touristes, il est nécessaire de mobiliser de la ressource humaine dans les industries touristiques, dans les domaines de : l'hôtellerie, le transport, l'agriculture, l'élevage, le guidage, la musique et les arts de la scène etc. Ensuite, le tourisme contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la construction et la réfection des routes, la construction de marchés et d'hôpitaux, l'urbanisation (électrification et fourniture d'eau potables...) sans oublier le changement positif du niveau de vie. Les investissement en infrastructure aident à l'amélioration des conditions de vie des personnes locales et fournissent au gouvernement des recettes fiscales substantielles. Cependant, l'on ne saurait profiter de ces avantages du tourisme s'il n'existe pas de bien culturel (représenté ici par les paysages culturels)

à présenter au plan touristique. Ceci nous permet d'établir un fort lien entre la culture, le tourisme et le développement.

### III.3: Enjeux Ecologiques

La plupart des sites paysagers africains en général et particulièrement ceux du Bénin sont menacés de disparition par la forte démographie et l'urbanisation galopante. Estimée à 8778648 environs d'habitants en 2010, la population béninoise est passée à près de 11496140 d'habitant en 2018. On peut facilement observer la croissance nette de la population nationale. De cette croissance découle une demande de plus en plus grandissante en terre pour l'habitat et les activités humaines. Dans le cas de la FSK qui fait l'objet de cette étude, on peut aisément observer la manifestation du phénomène. **En effet, de la trentaine d'hectares au départ, la superficie de ce site est réduite à environ trois aujourd'hui.** Les conséquences directes de cette régression de la forêt se résument essentiellement à la perte de la biodiversité avec la disparition de plusieurs essences végétales et animales. Néanmoins, la forêt sacrée de Kpassè conserve un réservoir plus ou moins riche (quelques photos en annexe) dont les plus dominants sont:

**Tableau 3 :** Quelques espèces animales et végétales de la FSK

| Espèces Animales                     | Espèces végétales                  |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| <b>Le héron garde-bœufs</b>          | Cola gigantea ou le colatier géant |
| <b>Le milan noir</b>                 | Antiaris toxicaria (Upas)          |
| <b>Le moineau domestique</b>         | Mangifera indica ou le manguier    |
| <b>Le corbeau Pie</b>                | Azadirachta indica (Neem)          |
| <b>La chouette africaine</b>         | Trichilia prieuriana               |
| <b>Coucou le vaillant</b>            | Lecaniodiscus cupanioides          |
| <b>L'écureuil fouisseur</b>          | Alafia barteri                     |
| <b>Les Aulacodes</b>                 | Cissus arguta                      |
| <b>Les mangoustes</b>                | Raphiostylis beninense             |
| <b>Les chauves-souris</b>            | Carpolobialutea                    |
| <b>Les mille-pattes ou myriades</b>  | Cremaspora triflora                |
| <b>Les fourmis (plusieurs types)</b> | Landolphia dulcis                  |
| <b>Serpents (plusieurs types)</b>    |                                    |

Outre les problèmes démographiques, les sites paysagers sont aussi confrontés au problème de déboisement abusif pour satisfaire les besoins de l'homme en bois de chauffage, bois pour les industries de meubles et en plantes médicinales. Tout ceci participe à la disparition des forêts sacrés et donc des sites paysagers du pays. Aujourd'hui, ces forêts existent grâce à l'effort des collectivités animistes qui les utilisent comme lieux de cultes ou d'activité (chasse, agriculture...) et de ressourcement spirituel. Il est de ce fait important de mener des actions conservatrices afin de sauver ce qui reste de ces forêts car ils représentent pour la population le moyen de sauvegarde des pratiques culturelles et culturelles propres à celle-ci.

## CHAPITRE III : DEMARCHE METHODOLOGIQUE

### I- PRESENTATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL POUR LE STAGE

*Dans cette section, nous présenterons l'office du tourisme de Ouidah et la forêt sacrée Kpassè. Notre stage avait été prévu pour se dérouler à l'office du tourisme de Ouidah sous la direction de monsieur Modeste, responsable de l'office. Mais nous avons été muté à la forêt sacrée de Ouidah afin de percevoir et de toucher du doigt la réalité de la gestion du site dont il est question. Néanmoins, nous évoquerons les rapports qui existent entre les deux structures.*

#### I.1: Présentation de la forêt sacrée de kpassè

Située au Bénin (6° 21' 53' 'nord et 2° 05' 45'' est); dans la commune de Ouidah (arrondissement de Tovè), à 47 km environs de Cotonou, la forêt sacrée de Kpassè ou Kpassè-zoun est un parc forestier abritant diverses divinités des peuples HWEDA. Elle doit sa sacralisation au roi KPASSE, 2<sup>ème</sup> roi des HWEDA (fondateur de la ville de Ouidah) qui aurait miraculeusement disparu et se serait réincarné en un iroko qui depuis le XIVE siècle survit jusqu'à ce jour. A départ, la forêt s'étendrait sur un espace de plus de 30 hectares environs. Mais aujourd'hui, avec la démographie galopante, la forêt sacrée s'est retrouvée en plein cœur de la ville de Ouidah avec une superficie de 04 hectares environs. Sous l'égide de l'ex président du Bénin Nicéphore Dieudonné SOGLO, le premier festival international de Vodoun, Ouidah 92, eu lieux en 1993. Ce fut un programme de valorisation de la culture béninoise qui transforma une partie de la forêt sacrée en musée à ciel ouvert et visitable aux touristes. Désormais elle forme avec le temple de python, la basilique, le musée d'histoire, le fort français, la route des esclaves, la porte du non-retour... un ensemble panoramique de la richesse culturelle de la cité historique du Bénin sous la vitrine de l'office du tourisme d'Ouidah. Néanmoins, une grande partie de la forêt reste interdite d'accès à toute personne non initiée aux divinités HWEDA en l'occurrence le python. Aujourd'hui, la forêt représente un haut lieu de culte Vodoun et abrite plusieurs autels dont celui de la divinité Sakpata Dada Zodzi, Loko, Dan, autour desquels ont lieux des cérémonies culturelles et cultuelles. L'histoire de cette forêt semble se confondre à celle de la création du royaume HOUEDAH (Ouidah d'aujourd'hui).



**Photo 9:** Forêt sacrée de Kpassè

**Prise de vue :** Landry Affokpé

### **I.1.1 Historique de la FSK : du profane au sacré**

Autrefois, la forêt sacrée de Kpassè était une vaste savane étendue sur des terres cultivables très riche. Cette forêt candide recouvrait toute la ville de Ouidah d'aujourd'hui. Le roi Kpassè, alors prince prit la décision de quitter l'autorité parentale et partit en aventure pour s'installer à son propre chef. En effet, le jeune prince se demandait quand est-ce que son père, le roi AHOHO irait à ALLADA (décède) pour qu'il devienne roi. L'attente se faisant de plus en plus longue, il décida alors de pousser/déplacer (*Sè*) ses limites (*Kpa*) plus loin pour occuper d'autres terres car dit-on'' les premiers occupants d'un territoire en sont les propriétaires, les chefs''. Ainsi il deviendrait roi de son nouveau territoire. Le nom KPASSE vient donc du terme « *Sèkpa* ». C'est dans cette optique que le jeune prince se lança sans l'aventure puis découvrit la forêt et y fit sa demeure. Il vécut de la chasse et de l'agriculture. Devenu roi à la mort de AHOHO sous le nom de KPASSE, il fit de la forêt son lieu de repos, de prière, d'activités (chasse, agriculture, vente d'esclaves) mais surtout son refuge contre ses ennemis... Un jour, le roi se rendit dans la forêt et ne revint plus. Plusieurs jours plus tard la nouvelle de sa disparition

est portée au village par ses animaux de compagnie (Le tigre et le Paon). Alertés, les hommes du village accoururent vers la forêt et fut surpris de voir à son entrée un canaris qui leur narrait comment le roi avait disparu pour se transformer en Iroko. Pour s'en convaincre, les sages consultèrent l'oracle pour vérifier ce qu'ils ont entendu. De cette consultation survint la révélation du roi qui se déclare trop fort pour se laisser tuer par ses détracteurs et que son corps connaisse la corruption de la terre. Pour ce faire il s'est donc réincarné dans un Iroko sacré (*Milicia excelsa*) dans lequel vit son âme jusqu'à ce jour. On était alors en 1661. Cet événement fort marqua la sacralisation de toute la forêt et le nom KPASSE lui fut donné en mémoire du roi dont l'esprit y réside. Depuis lors, la forêt devint le lieu des grands secrets du peuple houédah. On y implanta plusieurs divinités et de grandes cérémonies culturelles s'y déroulent périodiquement. Il s'agit notamment du Gozin qui dure trois lunes, du Médoalissa qui met fin aux diverses cérémonies funéraires dans la lignée Kpassè et la célébration de la fête des religions endogènes chaque 10 janvier. La forêt appartient aux collectivités Kpassè et alliés que sont Adjovi et Kpèhounton.

## I.1.2 Le circuit touristique de la FSK

Depuis 1992, une partie de la forêt sacrée de Kpassè a été aménagée et ouverte au public pour être visitée à l'occasion du festival international Vodoun Ouidah 92. On y a installé des monuments (sculptures métalliques réalisés par les frères DAKPOGAN et en béton réalisées par Cyprien TOKOUDAGBA) pour faire une exposition permanente dans un circuit touristique mettant en exergue les réalités culturelles du peuple Hwéda. Le site est ouvert tous les jours de 08 heures à 18 heures 30 minutes. D'une durée de 45 minutes, le circuit de la forêt sacrée présente des divinités telles que:

- Lègba: intermédiaire et messenger des dieux.
- Zangbéto: le gardien de la nuit. Il protège la cité contre tout malfaiteur dans la nuit.
- Sakpata: dieu de la terre et de la variole
- Mami-wata: déesse de la mer
- Hèbiosso (ou Hèviosso): dieu de l'orage et de la foudre. Il est le justicier de la cité.
- Gu (ou Ogou) : dieu du fer et de la forge. Il est aussi le dieu de la guerre
- Dan (python) : dieu protecteur des Hwéda

Outre ces divinités le circuit présente aussi des autels où se perpétue des rituels et prières mais aussi de grands arbres séculaires sacrés ou non. On peut parler du temple de Sakpata Dada

Zodji, des faux fromagers géants, des deux principaux arbres sacrés et beaucoup d'autres arbres. On n'oublie pas de notifier la présence de rongeurs (écureuils) d'oiseaux, de reptiles (mille-pattes, serpent) et insectes (fourmis, papillons, mouche, moustiques...) dans la forêt

## I.1.3 L'office de Tourisme de Ouidah (OTO)

Crée par un arrêté municipal en 2008, l'office du tourisme de Ouidah est une institution culturelle née de la volonté de la mairie en partenariat avec la coopération allemande et l'AIMF d'organiser le secteur du tourisme et de réunir les acteurs autour d'une même table afin de satisfaire au mieux les touristes. Il occupe actuellement le bâtiment colonial construit par Emile Poisson en 1950 qui a servi à plusieurs administrations coloniales. L'OTO a trois missions principales: accueil et information des touristes, promotion touristique de la commune, coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local. Il peut aussi être chargé de missions complémentaire comme l'élaboration et la mise en œuvre de la politique locale de tourisme.

### • LIEN ENTRE LA FSK ET L'OTO

La forêt sacrée Kpassè de Ouidah, depuis sa création a toujours été considérée comme un patrimoine privé appartenant au feu roi Kpassè. De ce fait, elle a été héritée par les descendants du roi à sa disparition. Son mode de gestion est donc privé. Aujourd'hui, la forêt est dirigé par Sa majesté MITO DAHO KPASSENON DEFODJI 18<sup>ème</sup> Roi des HWEDA. Etonné sur ce mode de gestion du site malgré son envergure international, nous nous sommes rapprochés de l'office du tourisme pour en savoir plus. Il nous a donc été expliqué que la plupart des sites culturels de la ville ont un caractère privé et appartiennent le plus souvent à des collectivités familiales. Leur gestion incombe donc aux collectivités auxquelles ils appartiennent. Quant à l'office du tourisme, il est comme la vitrine culturelle qui oriente les touristes vers ces sites pour les visites. L'OT est donc un partenaire avec les collectivités gestionnaires des sites. Ainsi, administrativement la FSK est sous l'autorité directe du Roi. L'OT n'est associé que pour avis informatif. La forêt étant divisée en deux parties, le roi est beaucoup plus habilité à prendre des décisions sur le plan cultuel en commun accords avec son palais. Pour le coté touristique du site, les propositions de décisions lui sont suggérés par les guides présent sur le site et aussi par l'OTO.

## I.2 Expérience de stage

Notre stage à la FSK s'est déroulé du 02 Septembre 2019 au 02 Décembre 2019. Il a donc duré trois(03) mois. Au début, nous avons commencé notre stage à l'office du tourisme de Ouidah sous la tutelle de M. Modeste Zinsou, actuel responsable de l'office. Mais nous avons été envoyés à la FSK quelques jours plus tard pour continuer notre stage sous la tutelle des guides de la forêt afin d'être au cœur du sujet de notre étude.

### I.2.1 Les activités menées

Notre stage à l'OT et à la FSK nous a permis d'exécuter et de voir faire certaines activités au niveau des deux structures. Ces activités se résument principalement à l'accueil des visiteurs et touristes, à leur orientation et au guidage sur les différents sites de la ville surtout dans la FSK où s'est déroulée la grande partie de notre stage. Nous avons aussi participé aux activités de reboisement de la FSK initié par le roi. Ceci nous a permis de nous approprier le langage de guidage et d'effectuer quelques opérations de guidage dans la FSK.

### I.2.2 Les difficultés rencontrées

Nous avons effectué notre stage dans une ambiance conviviale. Les deux structures se sont montrées chaleureuse et accueillante à notre égard. Néanmoins, les difficultés étant inhérentes à toute œuvre humaine, nous en avons rencontré dans la réalisation de cette étude. Nous pouvons citer entre autre :

- La réticence de certains agents à répondre à nos questions à cause de leurs emplois du temps très chargé ou par manque de coopération ; ce qui ne nous a pas facilité la collecte des informations nécessaires à notre travail.
- L'absence de registre pour les visites à la FSK ; ce qui ne nous a pas permis d'analyser l'évolution des flux touristique de la forêt.
- Absence de cadre et de moyens administratifs.

### I.2.3 Analyse SWOT de la forêt sacrée de Kpassè

Notre stage sur le site de la forêt sacrée ainsi que l'office du tourisme de Ouidah nous a permis de faire une analyse des forces et faiblesses, opportunités et menaces que présente le mode actuel de gestion du site on retient ce qui suit :

## ❖ FORCES

- Le reboisement dans la FSK : nous avons observé plusieurs activités de reboisement sur le site à l'initiative du roi. Ceci témoigne de sa volonté à conserver au site sa densité floristique.
- Le maintien des pratiques culturelles : au cours de notre stage, il nous a été donné de suivre plusieurs séances de prières où le roi et sa cours ainsi que les prêtres des différents divinités étaient présents dans la forêt. Cela concourt à la conservation de la richesse matérielle et immatérielle de la FSK.

## ❖ FAIBLESSES

- L'absence de bloc administratif : comme tout autre site touristique digne de son nom, la FSK devrait avoir un bâtiment administratif comportant au moins une salle d'accueil, un secrétariat, une comptabilité, une salle des guides etc.
- Le non-respect de la zone tampon : nous avons observé qu'il y a même des constructions dans le domaine du site. Ceci met en danger les ressources de la forêt et même les habitants de ces maisons.
- L'absence de pare-feu et de dispositifs sécuritaire dans la forêt : on a remarqué qu'il n'existe aucun dispositif d'intervention rapide (extincteur, point d'eau, toilettes, poubelles...) le long du circuit visitable du site en cas d'imprévu. Ceci met en danger la vie des touristes et visiteurs qui pourraient se retrouver face à un problème au cours la visite
- L'absence de séparation entre la zone visitable et la zone non visitable : nous avons estimé que la forêt bien que située en pleine ville conserve encore ses caractéristiques naturelles. Elle peut donc contenir ou même contient des animaux sauvages qui pourraient surgir au cours de visites. Cela mettrait en danger la vie des personnes présentes sur le site. Une séparation permettrait de réduire d'une certaine manière ces risques.
- Le quasi inexploitation des atouts de la forêt aux plans culturel et touristiques.
- Insuffisance de récompense au mérite.

## ❖ OPPORTUNITES

- L'existence d'une ressource humaine dynamique et dévouée au travail.
- La localisation du site à Ouidah, ville historique du Bénin.

- La proximité du site avec la route des esclaves dont la réhabilitation est prévue dans les projets culturels phares de l'actuel gouvernement.

## ❖ **MENACES**

- Absence de sécurité juridique ;
- Absence de plan de gestion ;
- La dégradation des infrastructures (exposition) sous l'effet des intempéries ;
- Absence de ressource humaine compétente ;
- Manque d'outils de sauvegarde et de protection du site ;
- Absence de réforme et de créativité de la part des acteurs impliqués dans le fonctionnement du site.

## II- LES OUTILS DE PROSPECTIONS

Pour mieux appréhender les problèmes liés à la gestion de forêt sacrée Kpassè de OUIDAH, nous avons procédé à des entretiens, à la recherche documentaire pour bien cerner le concept, et avons également procédé à l'élaboration d'un questionnaire que nous avons adressé aux personnes impliquées dans la gestion dans la gestion du site.

### II.1: La collecte de données

Pour la collecte des données dans le cadre de notre étude, nous avons utilisé principalement trois outils de collecte à savoir : l'entretien, l'enquête par questionnaire et la recherche documentaire.

#### II.1.1: Les entretiens

Les entretiens que nous avons réalisés sont construits autour de variables spécifiques. Ils nous ont permis de mieux comprendre la gestion de la FSK, de relever les failles du mode actuel de gestion et d'appréhender la nécessité d'opérer des réformes pour redonner vie à ce. Pour la collecte des premières informations, des entretiens ont été effectués avec des personnes ressources, le voisinage et quelques visiteurs du site. Dans le cadre de notre mémoire, l'entretien a eu lieu avec sa Majesté MITO DAHO KPASSENON DEFODJI 18<sup>ème</sup> Roi des HOUEDAH et les agents rencontrés sur le site et à l'office du tourisme pendant notre stage.

#### II.1.2: Les enquêtes par questionnaire

L'enquête par questionnaire consiste à recueillir des informations en temps réel en communiquant avec la population étudiée. Le questionnaire administré traite des problèmes spécifiques et vise à vérifier les différentes hypothèses émises. Il d'est adressé aux guides de la FSK et est composé d'une série de questions axées sur les points suivants:

- Présentation général du site
- Mode de fonctionnement
- Difficultés dans l'accomplissement des missions
- Problèmes et menaces
- Propositions de solutions
- Perspectives.

Nous précisons que l'enquête par questionnaire ne nous a pas été favorable dans la collecte des informations du fait de la réticence de la plupart des agents à y répondre pour des raisons que nous ignorons.

## II.1.3: La recherche documentaire

C'est une technique de collecte de données qui consiste à collecter la documentation pertinente relative à un sujet de recherche. Elle a constitué la source de données ayant permis de faire une approche théorique de notre thème, et de recueillir des informations nécessaires à la réalisation de ce document. Ainsi la recherche documentaire nous a permis de consulter des ouvrages de mémoire (sur internet) soutenus sur le patrimoine culturel, sans oublier les revues, les articles spécialisés en gestion de patrimoine culturel et naturel. A ces documents, il faut ajouter les articles exploités à partir d'internet. Nous avons ensuite eu recours aux données secondaires ; c'est-à-dire à des informations de la littérature disponible sur le thème déjà traité par d'autres auteurs.

## II.2: Analyse des informations

Nous voudrions préciser d'entrée que la collecte des informations s'est faite dans un cadre plus ou moins officielle (les personnes identifiées étaient réticentes à répondre officiellement à nos questions). L'enquête par questionnaire ayant été profitable, la plupart des données que nous avons collectées ont donc été recueillies à travers la recherche documentaire et des entretiens directs avec les personnes concernées. Ces informations ont été traitées et classées selon les problèmes spécifiques à résoudre. Ceci pourrait porter atteinte à l'objectivité de notre analyse. Néanmoins ces informations combinées à notre expérience de stage nous permettent de faire une analyse descriptive. Les résultats des différents entretiens et enquêtes nous permettent donc de vérifier ou de réfuter les hypothèses émises



### **PBS 1 : Visibilité et activités de la FSK**

A la question de savoir si le site de la FSK dispose d'assez de signalétiques (panneaux d'indication, dépliants et flyers, plateforme internet, réseaux sociaux etc.) pour sa visibilité, la plupart des personnes questionnées ont répondu par la négative. "Nous avons un site web, mais je ne sais plus si ça fonctionne encore" nous a laissé entendre M. Anicet, guide de la FSK. Il existe quelques informations sur le site disponible sur internet. Néanmoins, des efforts considérables restent à faire pour rendre le site assez visible au plan national et international.

- ***Quelles sont les origines des visiteurs du site ?***

Il n'existe pas d'annuaire pour connaître la source exact des visiteurs. Mais de nos entretiens et de notre stage sur le site, nous pouvons dire que les touristes viennent d'un peu partout dans le monde. Mais on retient que le nombre d'internationaux est largement en dessus du nombre de nationaux.

- ***A quel public le site est-il ouvert ?***

Le site de la FSK est ouvert à toutes les catégories de visiteurs. L'accès au site est conditionné au paiement d'un montant de 500F CFA pour les élèves et étudiants et 1000F CFA pour tous les autres visiteurs y compris les étrangers avec un droit de prise de vues s'élevant à 2000f.

- ***Quels sont les services que vous offrez sur le site ?***

“Depuis son ouverture en 1992, la forêt est un musée à ciel ouvert avec une exposition permanente et un circuit défini. Nous ouvrons donc nos portes à tous ceux qui ont envie de connaître l'histoire de la ville, nous accueillons les touristes et nous leurs expliquons chaque monument à travers le circuit visitable du site.” Mr Rémy

**Commentaire:** le site de la forêt sacrée bien que connu au plan international à travers le net manque de moyens pour se donner une bonne visibilité aussi bien au plan national que mondial. Aussi, nous soulignons que le site ne dispose d'aucuns moyens de suivi de la quantité et de la qualité de ses visiteurs. Ceci constitue un véritable frein à l'épanouissement du site sur plusieurs plans.

## ● **PBS 2 : Etat de conservation du site**

- ***Que pouvez-vous dire sur l'état actuel de la FSK ?***

L'ensemble des réponses que nous avons obtenues de cette question sont moins satisfaisantes. Pour les uns et les autres le site est dans un très mauvais état du point de son contenu, de sa présentation intérieure et extérieure, de sa conservation et de sa valorisation: “il n'y a plus rien dans la forêt. C'est nous même qui nous débrouillons pour faire fonctionner le site.” Gédéon

- ***Comment se fait l'entretien du site ?***

“Nous nous organisons ici sur le site pour entretenir à notre manière la forêt. Quand un monument tombe en ruine, nous le réparons sur fond propre ou sur recherche de financement. La fondation Zinsou et quelques ONG nous aident parfois.” Voilà ce qu'il ressort de notre entretien avec M. Gédéon Kpassenon. Cette affirmation nous a été confirmée par Mr Modeste,

responsable de l'OTO qui nous explique que la forêt étant un site privé, les responsables peuvent trouver des partenaires pour prendre soin du site dans la mesure du possible.

**Commentaire :** des résultats de nos entretiens et de notre observation sur le terrain, nous concluons que le site de la FSK se présente globalement dans un mauvais état caractérisé par la dégradation des biens, la déforestation, l'insalubrité, avec un quasi absence de méthode et de moyens à sa sauvegarde.

## **PBS 3 : Gestion du site**

### **• *Quelle est la structure de tutelle hiérarchique du site ?***

Toutes les réponses ici portent à croire que la FSK comme beaucoup d'autres sites touristiques de la ville est livré à elle-même. Selon M. Modeste, la FSK devrait être sous la tutelle de l'OTO. Mais étant donné que le site est privé, l'OTO n'a que droit de regard sur lui. Sa gestion est l'affaire de ses propriétaires.

### **• *Quel est lien entre l'OTO et la FSK ?***

De notre entretien avec les sieurs Modeste Zinsou (maitre de stage et responsable de l'OTO) et Hervé Accombessi (Guide à l'OTO) nous retenons qu'il n'existe qu'un simple partenariat entre les deux structures. L'office du tourisme représente le portail d'accès aux sites de la ville de Ouidah et le site de la FSK est l'un parmi les destinations touristiques de la ville. L'office se charge donc de recevoir et de conduire les touristes dans leurs parcours.

### **• *La FSK dispose-t-elle d'un plan de gestion ?***

Toutes les réponses à cette question sont négatives : 'Il n'existe pas un document spécifique de gestion de ce site.' Nous a laissé Mr Rémy, l'un des guides de la FSK. C'est ce qu'a confirmé sa majesté MITO DAHO KPASSENON DEFODJI lors de notre entretien. Pour lui, la gestion adéquate du site devrait être prise en charge par les autorités communales en collaborations avec ses propriétaires. Cependant les autorités de communales ne prennent pas en compte la nécessité de sauvegarde du site. Sa gestion est donc laissée 'à notre charge, or, nous ne disposons pas de moyens et d'outils techniques pour sa bonne gestion. On se défend avec ce qu'on a'.

### **• *A quoi servent les recettes des visites ?***

De notre enquête, il ressort que les différentes recettes des visites sont divisées en trois parties : une partie aux guides, la deuxième partie au roi et la troisième partie est réservée pour l'entretien du site.

- ***Le site de la FSK participe-t-il au développement de la commune ?***

Le responsable de l'OTO nous a expliqué que l'office du tourisme prélevait une taxe s'élevant à 100 francs sur chaque visiteur qui était reversée dans la caisse de la mairie. Ceci représentait la contribution des sites touristiques au budget communal. Mais avec le temps, le prélèvement de cette taxe s'est arrêté.

**Commentaire:** Du point de vue du mode de gestion, nous retenons que le site de la FSK reste un patrimoine privé bien qu'il soit d'utilité publique. Il est administré par une collectivité familiale qui ne dispose pas d'outils et de moyens adéquats à la gestion efficace de ce type de patrimoine.



#### **PBS 4 : les difficultés**

- ***Quels sont les problèmes auxquels vous êtes confrontés dans le fonctionnement du site ?***

Les réponses à cette question sont multiples et variées. En faisant leur synthèse, nous avons pu les regrouper au manque de ressources (techniques, financier, infrastructure...) et d'accompagnement, à l'urbanisation, à la pauvreté, au manque de politique de gestion, à l'ignorance (de la part du pouvoir central, des dirigeants du site, du voisinage...)

**Commentaire:** l'absence de plan et de cadres techniques à la gestion de la FSK constituent la source capitale des problèmes que rencontre le site.

Tel que nous l'avons souligné, les informations que nous avons pu avoir sont en grande partie tirées de nos entretiens. Ces informations, combinées avec celles que nous avons tirées d'autres sources nous permettent de faire la lumière sur les hypothèses émises. Ici, les problèmes spécifiques prennent en compte les hypothèses.

## CHAPITRE IV : RESULTATS ET DISCUSSIONS

Dans ce chapitre, il est question dans une première partie de présenter les résultats obtenus de nos analyses et dans une deuxième partie de proposer des approches de solutions aux problèmes identifiés avant d'énoncer les perspectives envisageables pour la redynamisation de la FSK.

### I- PRESENTATION DES RESULTATS

Nombre de raisons pourront nous permettre d'affirmer que le site de la FSK dispose d'assez d'atouts favorables au tourisme et au développement de l'économie locale. Cependant, plusieurs maux ne lui permettent pas tout d'abord de jouir de sa pleine vitalité mais aussi de se présenter en tant que site digne de nom.

Rappelons qu'au début de cette étude, nous avons émis trois hypothèses que sont :

- 1- Si le site de la forêt sacrée de Kpassè (FSK) est géré par une communauté familiale sa gestion sera plus efficace.
- 2- Si l'office du tourisme d'Ouidah est associé à la gestion du site de la forêt sacrée, son rayonnement sera plus important.
- 3- Si l'urbanisation assure une bonne gestion des terres, les sites paysagers au Bénin seront mieux conservés.

Après dépouillement des informations recueillies et de notre expérience de stage nous pouvons faire les déductions suivantes:

- ✓ Le site de la forêt sacrée est bel et bien géré par une collectivité familiale sous l'autorité directe de sa majesté MITO DAHO KPASSENON DEFODJI, le 18<sup>ème</sup> roi des HWEDA. Cependant, il manque des éléments et des acteurs techniques pour sa gestion efficace.
- ✓ L'office du Tourisme de Ouidah représente le service culturel de la commune d'Ouidah. A ce titre, elle devrait être l'organe moteur de la mise en œuvre des politiques de gestion des biens et sites culturels de la ville. Néanmoins, elle reste en marge de la gestion de plusieurs sites dont celui de la forêt sacrée.
- ✓ La pression démographique est l'une des causes majeures de la disparition des ressources forestières dans notre pays. Cette question devrait être prise en compte par les services de l'urbanisation afin de contribuer au maintien des sites paysagers.

Les résultats de nos observations et analyses nous permettent de dire que la gestion du site de la forêt sacrée de Kpassè est spéculative. Or, ce type de fonctionnement ne favorise pas un développement du site. Il urge donc de proposer des solutions pour pallier les problèmes soulevés par cette étude.

## **II- APPROCHE DE SOLUTIONS**

Face à l'imminente menace de la disparition du site de la forêt sacrée de Kpassè, il est important de mener des actions salvatrices allant de la réhabilitation à la mise en valeur du site. Ceci nécessite le concours des propriétaires du site et du pouvoir central à travers ses structures déconcentrées et décentralisées. Nous avons entrepris cette étude dans le but de contribuer à améliorer la gestion de la forêt sacrée de Kpassè en particulier et de tous les sites paysagers du Bénin en général. C'est dans cette perspective que nous proposons des solutions pouvant réduire ou éliminer les différents problèmes spécifiques identifiés par notre étude.

### **II-1 Propositions à l'endroit des acteurs et du pouvoir central**

#### **II-1-1 Pour le pouvoir central**

L'Etat est le premier acteur de la sauvegarde du patrimoine national. A ce titre la responsabilité de la préservation des biens lui incombe. Il est donc important de :

- Répertorier les biens culturels situés sur le territoire national,
- Faire un état des lieux de chaque bien enregistré,
- Accompagner les gestionnaires dans la sauvegarde des biens sous leur responsabilité,
- Mettre en œuvre des politiques de promotion et de valorisation de ces biens à travers le tourisme, l'organisation de foires internationales, les expositions...

#### **II-1-2 Pour les gestionnaires du site**

Au Bénin les biens culturels appartiennent encore pour la plupart aux collectivités familiales qui en sont également les gestionnaires. Cela occasionne parfois des conflits d'intérêt entre ces propriétaires et les autorités administratives comme dans le cas de la FSK. A ce niveau nous proposons aux détenteurs de :

- Confier et/ou collaborer avec le pouvoir central pour la prise en charge du bien culturel, ou
- Donner accès à un professionnel pour la gestion adéquate du bien,
- Perpétuer les pratiques culturelles et cultuelles afin de conserver au site son identité culturelle,
- Accompagner le pouvoir central dans la mise en œuvre des réformes sur le site.

## II-2 Projet professionnel : “KPASSE YEYE”, la nouvelle FSK

### ❖ Contexte et justification

Le Bénin abrite une variété de forêt aussi bien sacrés que de jardins botaniques constituant un habitat naturel pour les espèces menacées ou en voie de disparition. Du point de vue environnemental, cette richesse forestière constitue un potentiel très important pour la conservation et le maintien de la biodiversité. Au nombre de ses ressources forestières, le Bénin compte la forêt sacrée de Kpassè. Situé dans la commune de Ouidah dans l'arrondissement de Tovè II, la forêt sacrée de Kpassè ou «Kpassèzoun » est un ilot forestier existant depuis le XVII<sup>ème</sup>. Elle doit sa sacralisation au roi KPASSE dont elle porte le nom. Ce dernier aurait disparu et se serait réincarné dans un iroko de la forêt en 1661. Ce grand phénomène marqua la sacralisation de cette forêt et depuis lors elle devient un grand lieu de culte et abrite les divinités Dan, Sakpata, Loko... Ouvert aux touristes depuis 1992 lors du festival Vodoun Ouidah 92, cette forêt devint un site touristique accessible aux touristes.

Plusieurs années après cette ouverture, il est important de faire un bilan du fonctionnement du site afin d'actualiser ses données. De cette analyse, il ressort que le site de la FSK agonise face à plusieurs maux qui minent son épanouissement. Premièrement il faut remarquer la forte régression de la superficie du site. En effet, d'une superficie avoisinant 40ha au début, le site se retrouve aujourd'hui à 04ha environs. Les conséquences directes sont entre autre la perte de la densité et la destruction de l'habitat naturel. Il est aisé de dire que la forêt est fortement menacée de disparition. Ensuite, nous observons une monotonie alarmante dans le fonctionnement du site. Les activités du site se résument uniquement à l'accueil du touriste et sa direction suivant le seul et unique circuit existant depuis 1992. Il n'existe plus rien sur le site pouvant drainer un grand nombre de touristes. Cela entraîne la diminution progressive du nombre de visiteurs. A cela s'ajoute l'inexistence de cadre et de moyens administratifs pour la gestion adéquate du site. En un mot, nous disons que le site est laissé à lui-même. Il urge de mener des actions salvatrices afin de sauver le site de sa chute. C'est à cette urgence que voudrais répondre notre projet.

## ❖ Etat de connaissance

Le problème identifié étant la menace de la disparation du site de la forêt sacrée de Ouidah, nous présentons ici les différentes causes de ce problème. Notre étude nous a permis de relever les causes potentielles ci-après :

- L'urbanisation, la mauvaise gestion des terres et la croissance démographique,
- Le déboisement abusif et les feux de végétation, la chasse non réglementé,
- L'ignorance et/ou l'absence de conscience patrimoniale,
- Le manque de ressources adéquates,
- La mauvaise gestion du site

## ❖ Cadre juridique

| Norme                 | Texte de lois                                                                                                                        |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Internationale</b> | Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, UNESCO 1972                                                 |
|                       | Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, UNESCO 1982                |
|                       | Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, UNESCO 2003                                                         |
| <b>Nationale</b>      | Loi n°90-32 portant constitution de la République du Bénin, 1990.                                                                    |
|                       | Loi n°91-006 portant charte culturelle en République du Bénin, 1991.                                                                 |
|                       | Loi 93-009 portant régime des forêts en République du Bénin, 1993.                                                                   |
|                       | Loi n° 2007-20 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en république du Bénin, 2007. |

**Tableau 4:** Cadre juridique de l'élaboration du projet

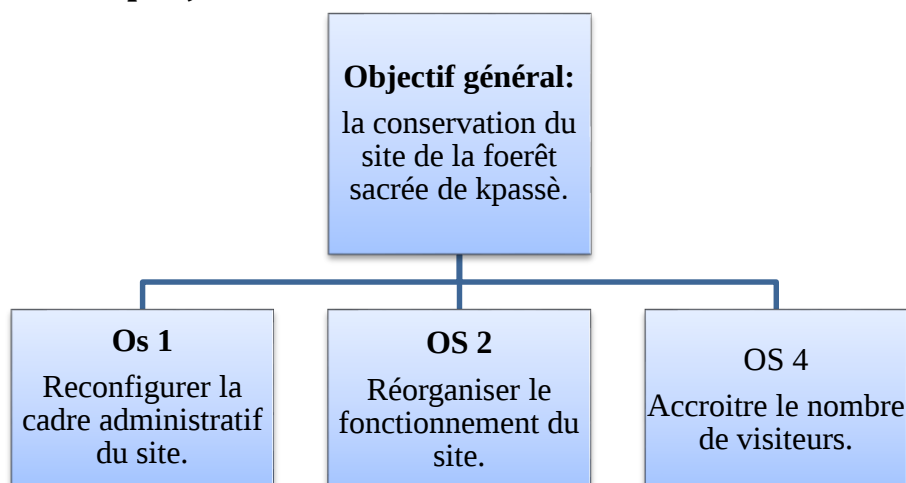
# Gestion des paysages culturels au Bénin : cas de la forêt sacrée Kpassè de OUIDAH

2016-  
2019

|  |                                                                                                             |
|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | Arrêté interministériel fixant les conditions de gestion durable de la forêt sacrée en république du Bénin, |
|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Fort de ces textes juridiques au plan national et international, nous trouvons qu'il est judicieux de sauvegarder la forêt sacrée qui constitue un patrimoine culturel mixte. Ensuite il faut redynamiser le site en opérant des réformes pour le sortir de la monotonie qui la caractérise depuis sa création. Les objectifs visés sont clairement définis ci-dessous.

## ❖ Objectifs du projet



## ❖ Activités prévues

Pour atteindre les objectifs définis dans la réalisation de ce projet, nous avons dressé une liste d'activités à mener sur une période donnée (de Février à juin 2021). Ces activités sont présentées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 5: Chronogramme des activités à mener**

| N  | Activités à réaliser                                | Echéance       | Observation                                                                                          |
|----|-----------------------------------------------------|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 01 | Prolongement et achèvement de la clôture du site.   | Février        | Il sera question de sécuriser le périmètre du site afin de le protéger des pressions démographiques. |
| 02 | Construction et équipement d'un bloc administratif. | Février à Mars | Mettre en place un cadre de travail pour le personnel.                                               |

# Gestion des paysages culturels au Bénin : cas de la forêt sacrée Kpassè de OUIDAH

2016-2019

|    |                                                                |                                           |                                                                                                                                                                                                                                     |
|----|----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 03 | Recrutement de personnel qualifié                              | Mars                                      | Il faudra privilégier les postes de gestionnaire de site et/ou de médiateur, un secrétaire comptable                                                                                                                                |
| 04 | Reboisement du site                                            | Tout le temps                             | Nous planterons les arbres qui pour la plupart entrent dans les célébrations culturelles et aussi les grands arbres (l'isope, le moringa, le baobab, l'artémisia, le faux colatier géant...)                                        |
| 05 | Réhabilitation des œuvres existantes sur le site               | Février à Avril                           | Il s'agira de redonner vie aux œuvres détruits par les péripéties                                                                                                                                                                   |
| 06 | Diffusion du site                                              | Tout le temps                             | Nous utiliserons les canaux de communication pour faire connaître le site (signalétiques, flyers et prospectus, réseaux sociaux, télécommunication...)                                                                              |
| 07 | Organisation d'expositions temporaires                         | Chaque trimestre à partir du mois de Juin | Il sera mis en exergue des expositions de tout genre suivant des thèmes choisis par trimestre de sorte à rendre le site plus dynamique. Le médiateur se chargera de la conception d'un calendrier annuel de fonctionnement du site. |
| 08 | Amener les apprenants des écoles et collèges à visiter le site | A partir de mars                          | Il s'agira d'un partenariat entre le site et les écoles afin de faire les visites à prix réduit aux apprenants.                                                                                                                     |

## ❖ Résultats attendus

- ✓ Le cadre administratif du site de la FSK est reconfiguré.
- ✓ Le fonctionnement du site est réorganisé avec un nouveau calendrier de fonctionnement.
- ✓ Le site de la FSK est désormais assez connu de la population.
- ✓ Le nombre de visiteurs du site s'est accru.

### II-3 : Proposition d'organisation administrative pour le site

Tableau 6: Organisation administrative de la FSK

| SERVICES                          | PERSONNEL                                      | ATTRIBUTIONS                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseil technique                 | Gestionnaire et/ou médiateur                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir la politique culturel et touristique du site et recruter le personnel nécessaire.</li> <li>- Programmer les activités du site.</li> <li>- Coordonner et veiller à l'exécution des activités programmées.</li> </ul> |
| Secrétariat/comptabilité          | Secrétaire comptable                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir les correspondances</li> <li>- Gestion de caisse</li> <li>- Rédiger les statistiques de visite sur le site...</li> </ul>                                                                                            |
| Relation publique et valorisation | Agent d'accueil et ou billettiste              | Accueillir, renseigner et orienter les touristes sur les services du site.                                                                                                                                                                                           |
|                                   | Guides accompagnateurs                         | Conduire les touristes le long du circuit tout en présentant les œuvres du site.                                                                                                                                                                                     |
|                                   | Marketiste culturel                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la visibilité du site par les voies et moyens de communication.</li> <li>- Définir et proposer des actions suivant les politiques de gestion du site...</li> </ul>                                                  |
| Conservation et maintenance       | Agents d'entretien                             | - Assurer la propreté du site                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                   | Spécialiste (botaniste, zoologistes, artistes) | - Veiller au maintien à la sauvegarde des biens matériels et immatériels du site.                                                                                                                                                                                    |

|  |  |                                                     |
|--|--|-----------------------------------------------------|
|  |  | - Faire l'inventaire et sécuriser les biens du site |
|--|--|-----------------------------------------------------|

Pour une redynamisation plus efficace du site, nous proposons la mise en œuvre des activités suivantes :

1-Organiser chaque année une exposition (temporaire de 03 mois) thématique portant sur: LES TRACES DU PEUPLE HOUEDAH.

2-Mettre en place un partenariat-école afin de faire visiter le site aux élèves et étudiants des écoles et lycées.

3- Organiser périodiquement en partenariat avec les enseignants de biologie des cours de TP sur l'étude des espèces végétales et animales.

## CONCLUSION

La culture dans son sens général constitue le socle du développement de l'humanité toute entière et des pays du sud en particulier. Les paysages culturels, catégories importantes de patrimoine culturel représentent le résultat de l'interaction entre l'homme et la nature. Loin de leurs valeurs culturelles et historiques, ils sont un véritable essor à l'épanouissement économique et sociopolitique des nations. Il est donc important de leur accorder une place importante dans les processus et politiques de gestion du pays. Le Bénin, petit pays de l'Afrique de l'Ouest constitue un réservoir assez riche en biens culturels dont les sites paysagers. La mise en œuvre d'une bonne politique de gestion devrait amener le secteur culturel à impacter positivement le développement du pays entier. Cependant les réalités du terrain montrent que la gestion du secteur est relégué au second rang et il peine à se décoller.

La présente étude a porté sur la gestion des paysages culturels au Bénin: cas de la forêt sacrée Kpassè de Ouidah et a permis d'analyser le mode de gestion de ce site. Aussi, cette étude fait la lumière sur les enjeux de la protection et de la mise en valeur de la forêt sacrée de Ouidah. Les outils de recherche qui ont permis de cerner les différents problèmes à résoudre sont le questionnaire et l'entretien. Au terme de notre étude il ressort que les sites paysagers du Bénin en général et celui de la forêt sacrée de Kpassè en particulier végètent dans une léthargie alarmante malgré sa position de site phare. Il urge de mettre en œuvre une politique salvatrice afin de permettre aux sites touristiques béninois en générale de participer au développement de la nation. Dans le but d'accroître la visibilité et le rendement de la FSK, nous avons formulé quelques préconisations opérationnelles qui contribueront à influencer positivement la gestion du site.

Eu égard aux résultats obtenus, cette étude comporte des limites. Nous n'avons pas pu prendre en compte tous les facteurs susceptibles d'influencer la gestion du site de la forêt sacrée.

La présente étude, loin d'être achevée, reste pour l'instant une ébauche que d'autres réflexions plus approfondies contribueront à améliorer.

### Bibliographie

- Akoha, P. 2015. Potentialités touristique du Bénin et opportunités d'emplois. URL : <https://docplayer.fr/11671901-potentialites-touristiques-du-benin-d-emplois-x.html>, consulté le 04 mai 2020.
- Almeida (d'), F. 2009. Potentialités et enjeux de la création et de la culture pour le développement. Discours à l'occasion du colloque « culture et création, facteurs de développement ». Bruxelles.
- Agbaka, O, B. 2017. Patrimoine et patrimonialisation au Bénin: entre politiques nationales et réalités communautaire in '*Ethique Publique*' vol.19, n°2, pp 1-13. URL : <https://doi.org/10.400/ethiquepublique.3054>, consulté le 13 décembre 2019.
- Amouzou, M. 2015. Culture et développement en Afrique. URL : <https://news.alone.com/h/35655.html>, consulté le 04 février 2020.
- Ardesi, A. et al. 2012. Patrimoine culturel et développement local. URL : [https://aimf.asso.fr/IMG/pdf/etude\\_patrimoine\\_culturel\\_et\\_developpement\\_local-2](https://aimf.asso.fr/IMG/pdf/etude_patrimoine_culturel_et_developpement_local-2), consulté le 17 février 2020.
- Azalou Tingbé, E., L, Sossa., A, Azalou Tingbé. 2012. Matériaux pour une analyse des enjeux environnementaux de la protection du patrimoine culturel en république du Bénin. Université d'Abomey-Calavi. pp 197-205. URL : <https://bec.uac.bj/uploads/publication/c7648b1912d65e666c749af3da7ab306.pdf>, consulté le 02 mars 2020.
- Beauchamp, C. 1997. Démocratie, culture et développement en Afrique Noire. Québec Harmattan Inc.
- Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. 2011. Patrimoine mondial dans la région Afrique. URL : <https://whc.unesco.org/document/133417/>, consulté le 27 avril 2020.
- Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. 2011. Paysages culturels du patrimoine mondial : guide pratique de conservation et de gestion. URL : <https://whc.unesco.org/document/106612/> consulté le 13 mars 2020.

- Centre du patrimoine mondial. 2019. Orientation devant guider la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial. URL : <https://whc.unesco.org/fr/orientations/>, consulté le 12 décembre 2019.
- Favrie, V. 2013. Les enjeux de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : L'exemple du centre de la mémoire de l'association ouvrière des compagnons du devoir du tour de France. Mémoire de recherche du Master I de l'université d'Angers. URL : <https://dune.univ-angers.fr/fichiers/20125616/20132MHD1699/fichier/1699FF.pdf>, consulté le 06 février 2020.
- Hégarat (le), T. 2015. Un historique de la notion de patrimoine. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01232019>, consulté le 17 janvier 2020.
- Houénoudé, D., E. Santos. 2011. « Patrimoine culturel et développement local », rapport-Bénin, atelier de formation, Hôtel Guédévy, Abomey.
- ICOMOS. 2014. Déclaration de Florence portant sur les principes et recommandations adoptés pour mettre en évidence la valeur culturelle du patrimoine et des paysages en vue de promouvoir des sociétés démocratiques et pacifiques. URL : [https://www.icomos.org/images/DOCUMENTS/secretariat/2015/GA\\_2014\\_results/GA2014\\_Symposium\\_FlorenceDeclaration\\_EN\\_final\\_20150318.pdf](https://www.icomos.org/images/DOCUMENTS/secretariat/2015/GA_2014_results/GA2014_Symposium_FlorenceDeclaration_EN_final_20150318.pdf), Consulté le 12 décembre 2019.
- Institut d'Application des Méthodes de Développement (IAMD). 2013. Plan d'aménagement et de gestion simplifiés de la forêt sacrée de Kpassè.
- Juhé-Beaulaton, D. 2006. Des bois sacrés vodoun aux paysages culturels : la conservation de la diversité en question (Sud Togo et Bénin) : rapport final IFB "bois sacrés et conservation de la biodiversité". URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00343524v2>, consulté le 13 décembre 2019.
- Juhé-Beaulaton, D. 2008. Sacred forests and the global challenge of biodiversity conservation: the case of Benin and Togo. Journal for the study of religions, nature, and culture. Equinox Publishing Ltd.2 (3). pp 351-372. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00090462>, consulté le 17 décembre 2019.

- Massodé, M. 2012, Valorisation du patrimoine culturel au Bénin : création d'un musée de la civilisation à Cotonou. IRES-RDC. Master II professionnel en Développement culturel. URL: [https://www.memoireonline.com/05/13/7194/m\\_valorisation-du-patrimoine-culturel-du-Benin-creation-dun-musee-de-la-civilisation-cotonou34.html](https://www.memoireonline.com/05/13/7194/m_valorisation-du-patrimoine-culturel-du-Benin-creation-dun-musee-de-la-civilisation-cotonou34.html), consulté le 06 mars 2020.
- Ribeirô, R. Nature et culture dans la liste du patrimoine mondiale : l'expérience de Rio de Janeiro. URL : <https://doi.org/10.4000/vertigo.13719>, consulté le 13 Décembre 2019.
- Reinhard K., U. Ufer. Qu'est-ce qu'un paysage culturel de et dans la modernité ?paysage culturel de la modernité. Numéro 1-2, 2012, 2013, p.v-xviii, diffusion numérique 17 septembre 2014. <https://id.erudit.org/iderudit/1026629ar>, consulté le 19 janvier 2020.
- Rémond, E., E. Philippe. 1983. « les communes au rendez-vous de la culture : pour des politiques culturelles municipales », TEN SYROS.
- République du Bénin. 1990. Loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin.
- République du Bénin. 1991. Loi n°91-006 du 25 février 1991 portant charte culturelle en République du Bénin.
- République du Bénin. 1999. Loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en république du Bénin.
- République du Bénin. 2003. Loi n° 2007-20 du 23 août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en république du Bénin.
- Sylvie C., A. H. Flambart.1999. Conservation et mise en valeur du patrimoine. Université de Rouen. URL : <https://livre.fnac.com/a884707/Sylvie-Crogiez-Conservation-et-mise-en-valeur-du-patrimoine-culturel>, consulté le 12mars 2020.
- UNESCO. 1972. Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, adoptée par la conférence générale de l'UNESCO à sa dix-septième session.

Paris. URL : <https://whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf>, consulté le 13 février 2020.

- UNESCO. 1982. Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles. URL : <https://www.culture.gouv.fr/Media/Themariques/Egalite-et-diversite/Cillege-de-la-Diversite/Declaration-de-Mexico> consulté le 14 Janvier 2020.
- UNESCO. 2003. Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. URL : <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/convention>, consulté le 18 mars 2020.
- Weber R. 2009 « culture et développement : vers un nouveau paradigme ». Campus euro-africno de cooperação cultural. Maputo. Mozambique

### Liste des illustrations

|                                                                                                          |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Photo 1: Le site du Tombouctou au Mali, bien culturel matériel immeuble inscrit sur la LPM en 1988 ..... | 6  |
| Photo 2: les falaises Gobnangou (complexe W-Arly-Pendjari), paysage naturel et culturel .....            | 7  |
| Photo 3: Paysage culturel de Sukur au Nigéria inscrit sur la LPM en 1999 .....                           | 9  |
| Photo 4: Jardins classiques de Suzhou en Chine inscrit sur la LPM en 1997 .....                          | 10 |
| Photo 5: Le Quebrada de Hamahuaca en Argentine inscrit sur la LPM en 2003 .....                          | 11 |
| Photo 6: Le paysage culturel du lac de l'Ouest de Hangzhou en Chine inscrit sur la LPM en 2011 .....     | 12 |
| Photo 7: Paysage culture de Sintra en Portugal inscrit sur la LPM en 1995 .....                          | 15 |
| Photo 8: La Forêt sacrée d'Oshun-Oshogbo au Nigéria, inscrit sur la LPM en 2005 .....                    | 17 |
| Photo 9: Forêt sacrée de Kpassè .....                                                                    | 30 |

**Figure 1:** Représentation graphique des biens du patrimoine mondial sur la base des statistique de la LPM .....

14

**Figure 2:** Représentation graphique de la liste du patrimoine mondial en Afrique sur la base des statistiques de la LPM .....

16

### Liste des tableaux

|                                                                                                  |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1: Tableau synoptique de quelques paysages culturels au sud Bénin .....                  | 18 |
| Tableau 2 : Listes des conventions internationales ratifiées par le Bénin au plan culturel ..... | 22 |
| Tableau 3 : Quelques espèces animales et végétales de la FSK .....                               | 27 |
| Tableau 5: Cadre juridique de l'élaboration du projet .....                                      | 45 |
| Tableau 6: Chronogramme des activités à mener .....                                              | 46 |
| Tableau 7: Organisation administrative de la FSK .....                                           | 48 |

## Annexes

### Annexe 1 : Question à l'endroit du personnel du site

Bonjour Mme/Mr, nous sommes étudiants en année de licence professionnelle à l'Institut National des Métiers d'Art d'Archéologie et de la Culture (INMAAC). Dans le cadre de notre mémoire de fin de formation, nous travaillons sur la « *Gestion des paysages culturels au Bénin : cas de la forêt sacrée Kpassè de Ouidah* » Nous vous prions de nous aider en répondant aux questions ci-dessous.

D'avance merci

1. Présentation de l'agent

.....  
.....

2. Quels sont les atouts de la forêt sacrée Kpassè à votre avis ?

.....  
.....  
.....  
.....

3. Qui sont les acteurs impliqués dans la gestion de la forêt sacrée Kpassè?

.....  
.....  
.....  
.....

4. En votre qualité d'agent engagé dans le fonctionnement du site, quelle est votre mission précise ?

.....  
.....  
.....  
.....

5. Jugez- vous satisfaisant l'état général de conservation du patrimoine culturel de cette forêt?

Oui ☐ Non ☐ décrivez le ici.....

# Gestion des paysages culturels au Bénin : cas de la forêt sacrée Kpassè de OUIDAH

2016-  
2019

- .....
- .....
6. Avez-vous le sentiment que la forêt sacrée Kpassè est menacé ? Oui ☐ Non ☐
7. la forêt sacrée Kpassè contribue-t-elle au développement local ? Oui ☐ Non ☐
8. Jugez-vous satisfaisants la promotion et la mise en valeur du patrimoine de cette forêt?  
Oui ☐ Non ☐
9. La municipalité de Ouidah dispose-t-elle d'un budget spécifique alloué à la gestion de la forêt?  
Oui ☐ Non ☐
10. La commune a-t-elle déjà réalisé des actions particulières en lien avec la protection/ la conservation/mise en valeur de la forêt? Oui ☐ Non ☐
11. Sur quelle liste la forêt sacrée Kpassè est-elle inscrite?
- Internationale (UNESCO) ☐
  - Communal ☐
  - Locale ☐
12. Donnez-nous une idée sur la source de financement de ce site.
- .....
- .....
- .....
- .....
13. La forêt sacrée Kpassè est-elle dotée d'un plan de gestion ? Oui ☐ Non ☐
14. Qui sont les acteurs impliqués dans l'élaboration de ce plan ?
- .....
- .....
15. Quel type d'équipement mettez-vous en place en priorité en matière de?  
Signalétiques : .....
- .....
- .....
16. Quelle est l'instance de décision du contenu culturel de la forêt ?

.....  
.....

17. Quelles difficultés rencontrez-vous, en tant qu'agent, dans l'exercice de vos fonctions sur le site ?

.....  
.....  
.....

18. Pouvez-vous nous donner quelques chiffres de :

- Budget ?.....
- Recettes ?.....
- Fréquentation ? .....

19. Y a-t-il amélioration dans la gestion et la valorisation du site depuis son ouverture ?

Oui ☐ Non ☐

Expliquez-vous.....  
.....  
.....  
.....

20. Quelle est l'origine de la plupart des visiteurs de la FSK ?

- Nationaux
- Internationaux
- Mixte

21. Que pensez-vous de la gestion du site ?

.....  
.....  
.....

22. Y a-t-il eu une formation pour faire comprendre à tout le personnel du site les valeurs culturelles matérielles et immatérielles à préserver ? Oui ☐ Non ☐

Expliquez-vous.....  
.....

23. Organise-t-on des inspections régulières conduites par des professionnels qualifiés et expérimentés? Oui ☐ Non ☐ Si oui, comment ?

.....  
.....

24. Que souhaitez-vous pour une meilleure gestion du site ?

.....  
.....  
.....

Merci pour votre collaboration!!!!

Annexe 2 : Quelques Photos



Photo 1 : Entrée du site de la Forêt sacrée

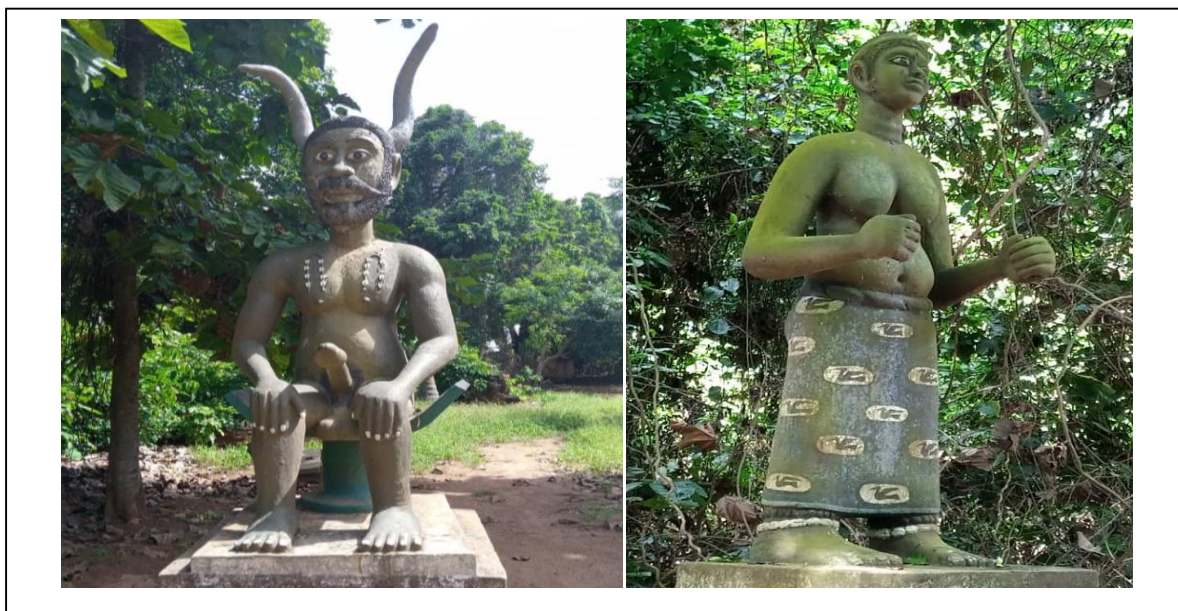
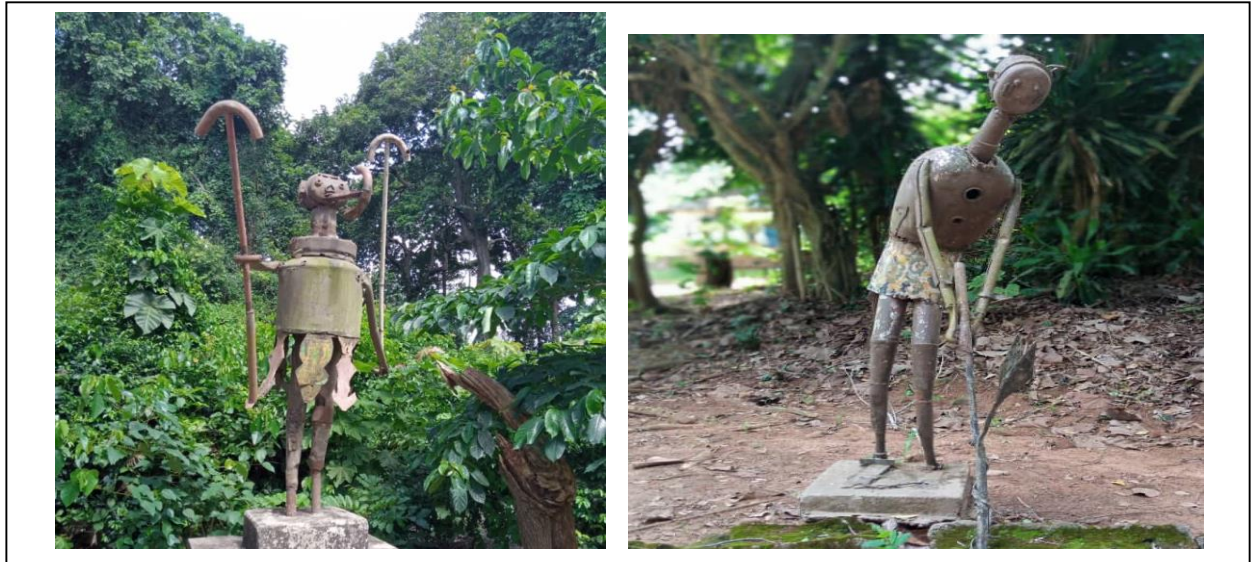


Planche 1: Sculpture en Pierre réalisées par Cyprien TOKOUDAGBA



**Planche 2:** Sculpture en fer réalisées par les frères DAKPOGAN



**Planche 3:** Colonie de chauve-souris

**Photo 2:** Iroko sacré



**Photo 3 :** Deuxième arbre sacrée



Planche 4 : Milles pattes



Photo 4 : Logo du festival Ouidah 92



Photo 5 : Cours intérieur de la FSK

## Table des matières :

|                                                                                   |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----|
| REMERCIEMENT .....                                                                | i   |
| DEDICACE.....                                                                     | ii  |
| RESUME.....                                                                       | iii |
| ABSTRACT .....                                                                    | iv  |
| CYGLES ET ABBREVIATIONS .....                                                     | v   |
| INTRODUCTION.....                                                                 | 1   |
| CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE DES PAYSAGES CULTURELS .....                           | 3   |
| I- CLARIFICATIONS CONCEPTUELLES .....                                             | 3   |
| I.1 Le patrimoine culturel.....                                                   | 3   |
| I.1.1: Le patrimoine: essais de définition .....                                  | 3   |
| I.1.2 : La culture : essais de définition .....                                   | 4   |
| I.2 Le patrimoine naturel : essais de définition .....                            | 6   |
| I.3: Le paysage culturel : essais de définition.....                              | 8   |
| I.3.1: Le paysage intentionnellement conçu.....                                   | 9   |
| I.3.2: Le paysage essentiellement évolutif .....                                  | 10  |
| I.3.3: Les paysages culturels associatifs.....                                    | 11  |
| II : JUSTIFICATION, IMPORTANCE DU SUJET ET HYPOTHESES.....                        | 12  |
| II.1: Justification et importance du sujet.....                                   | 12  |
| II.2: Hypothèses de recherche.....                                                | 13  |
| CHAPITRE II : REVUE DE LITTERATURE.....                                           | 14  |
| I- PAYSAGES CULTURELS DANS LE MONDE, EN AFRIQUE ET AU BENIN : ETAT DES LIEUX..... | 14  |
| I.1: Paysages culturels du monde .....                                            | 14  |
| I.2: Paysages culturels en Afrique .....                                          | 15  |
| I.3: Paysages culturels au Bénin.....                                             | 17  |

|                                                                                       |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----|
| II- DE LA PROTECTION ET DE LA CONSERVATION DES PAYSAGES CULTURELS AU BENIN .....      | 21 |
| II.1 : Cadre juridique et institutionnel de la protection et de la conservation ..... | 22 |
| II.1.1: Au plan international .....                                                   | 22 |
| II.1.2: Au plan national .....                                                        | 23 |
| II.1.3: Au plan communal .....                                                        | 24 |
| III- LES ENJEUX DE LA CONSERVATION DES PAYSAGES CULTURELS AU BENIN .....              | 25 |
| III.1 : Enjeux Socio Culturels et culturels .....                                     | 25 |
| III.2: Enjeux Economiques .....                                                       | 26 |
| III.3: Enjeux Ecologiques .....                                                       | 27 |
| CHAPITRE III : DEMARCHE METHODOLOGIQUE .....                                          | 29 |
| I- PRESENTATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL POUR LE STAGE .....                         | 29 |
| I.1: Présentation de la forêt sacrée de kpassè .....                                  | 29 |
| I.1.1 Historique de la FSK : du profane au sacré .....                                | 30 |
| I.1.2 Le circuit touristique de la FSK .....                                          | 31 |
| I.1.3 L'office de Tourisme de Ouidah (OTO) .....                                      | 32 |
| I.2 Expérience de stage .....                                                         | 33 |
| I.2.1 Les activités menées .....                                                      | 33 |
| I.2.2 Les difficultés rencontrées .....                                               | 33 |
| I.2.3 Analyse SWOT de la forêt sacrée de Kpassè.....                                  | 33 |
| II- LES OUTILS DE PROSPECTIONS .....                                                  | 36 |
| II.1: La collecte de données .....                                                    | 36 |
| II.1.1: Les entretiens .....                                                          | 36 |
| II.1.2: Les enquêtes par questionnaire .....                                          | 36 |
| II.1.3: La recherche documentaire .....                                               | 37 |
| II.2: Analyse des informations .....                                                  | 37 |
| CHAPITRE IV : RESULTATS ET DISCUSSIONS .....                                          | 41 |
| I- PRESENTATION DES RESULTATS .....                                                   | 41 |

---

|                                                                       |    |
|-----------------------------------------------------------------------|----|
| II- APPROCHE DE SOLUTIONS.....                                        | 42 |
| II-1 Propositions à l'endroit des acteurs et du pouvoir central ..... | 42 |
| II-1-1 Pour le pouvoir central.....                                   | 42 |
| II-1-2 Pour les gestionnaires du site .....                           | 42 |
| II-2 Projet professionnel : 'KPASSE YEYE', la nouvelle FSK .....      | 44 |
| II-3 : Proposition d'organisation administrative pour le site .....   | 48 |
| CONCLUSION .....                                                      | 50 |
| Bibliographie .....                                                   | 51 |
| Liste des illustrations.....                                          | 55 |
| Liste des tableaux .....                                              | 55 |
| Annexes .....                                                         | 56 |
| Table des matières :.....                                             | 64 |